

SOLVABILITE II

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE

31 décembre 2018

CAISSE CENTRALE DE REASSURANCE



CCR

SYNTHESE

Ce rapport narratif fait partie du reporting réglementaire Solvabilité 2 transmis au régulateur national français, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Il est validé par le Directeur Général puis approuvé par le Conseil d'administration de CCR, préalablement à sa transmission à l'ACPR.

Conformément aux exigences réglementaires de la norme Solvabilité 2, ce rapport résume les éléments propres à l'activité de CCR sur l'année 2018 concernant les évaluations appliquées à des fins de solvabilité.

Dans le présent rapport, il convient de considérer que tous les éléments mentionnés sont valorisés à la date du 31/12/2018 et sont exprimés en Euro.

2018 est la deuxième année de plein exercice de la Caisse Centrale de Réassurance recentré sur les seules activités publiques.

Pour la réassurance publique, une nouvelle convention est effective depuis le 1er janvier 2017 entre l'Etat et la Caisse Centrale de Réassurance et s'est substituée à celle de 1993. Elle précise, entre autres, les missions de la Caisse Centrale de Réassurance, ainsi que l'engagement et la rémunération des garanties de l'Etat pour les différentes réassurances. Un avenant a été conclu en décembre 2017 à effet du 1er janvier 2018 concernant la réassurance des risques d'attentats et d'actes de terrorisme, ayant notamment pour objet de porter la rémunération de la garantie de l'Etat de 0,5% à 7% du montant des primes acquises de l'exercice précédent.

La souscription en réassurance des risques exceptionnels liés à un transport a été arrêtée au 31 décembre 2018. Cette couverture fonctionnant par exercice de souscription, certaines polices sont encore couvertes en 2019.

A date, CCR exerce exclusivement une activité de réassurances publiques avec la garantie de l'Etat et une mission de gestion de fonds publics.

Dans le cadre de solvabilité 2, CCR utilise la Formule Standard. Conformément à la stratégie de CCR, le profil de risque n'a pas substantiellement évolué en 2018 et reflète l'exposition aux risques basée sur son activité de réassurance publique et son activité de gestion d'actifs.

Le ratio de solvabilité 2 est égal à 178,4% à fin 2018, pour des fonds prudentiels de 5 276 M€ et un SCR de 2 957M€.

L'année 2018 a été marquée par une série d'événements de catastrophes naturelles sur l'ensemble du territoire français que CCR a pris en charge à hauteur de près de 872 M€ dans le cadre de sa mission publique.

Le chiffre d'affaires de CCR s'établit à 907 M€ en 2018.

Le ratio combiné de CCR s'établit à 95,1% au 31 décembre 2018.

Les actifs de CCR s'élèvent à 7,7 Mds€, en baisse de 9% par rapport à 2017.

Le taux de frais internes de CCR est en baisse par rapport à 2017. CCR poursuit sa démarche d'optimisation des frais, afin de conserver un niveau de frais contenu tout en se donnant les moyens d'investir dans le développement de travaux de R&D en matière climatique.

Le résultat social de l'entité ressort à près de 147 M€.

Le ratio « capital éligible » sur « capital de solvabilité requis » (SCR) est stable à 178,4%.

Le ratio « capital éligible » sur « minimum de capital requis » (MCR) est de 713,6%.

CCR estime que son application des règles de gouvernance est appropriée et conforme aux meilleures pratiques de gouvernance en vigueur en France.

CCR s'est notamment dotée d'un système de gouvernance structuré et transparent, s'articulant autour:

- du conseil d'administration (avec 4 comités créés en son sein : le comité des comptes, le comité d'audit et des risques, le comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, le comité stratégique) ;
- d'un organe exécutif composé d'un directeur général et d'un directeur général adjoint (non mandataire social) qui sont les Dirigeants Effectifs de l'entreprise.

et des quatre fonctions clés telles que définies par Solvabilité 2, toutes portées par un responsable distinct.

L'année échue n'a pas vu, pour CCR, de changement majeur relatif à son système de gouvernance.

SOMMAIRE

Présentation, activité et performance	5
Système de gouvernance	14
Profil des risques	36
Valorisation des actifs et passifs.....	45
Gestion du capital	58

1. PRESENTATION, ACTIVITE ET PERFORMANCE

Conformément à l'article L 355-1 du Code des assurances, les entreprises de réassurance transmettent de manière régulière à l'ACPR les informations nécessaires à l'exercice de son contrôle. Ces informations sont contenues dans deux rapports distincts et les états quantitatifs cités au L 355-1 du Code des assurances.

De ces deux rapports, le présent rapport est « le rapport sur la solvabilité et la situation financière », ou SFCR (« Solvency and Financial Conditions Report »), autrement dénommé « rapport narratif destiné au public ». Ce rapport est publié annuellement.

Conformément aux articles R 355-1 et R 355-7 du Code des assurances, le conseil d'administration approuve ce rapport narratif destiné au public.

1.1 PRESENTATION

1.1.1 DENOMINATION SOCIALE ET FORME JURIDIQUE

La dénomination sociale de l'entreprise est Caisse Centrale de Réassurance (CCR), constituée sous la forme juridique de Société Anonyme (SA).

La CCR est un « organisme particulier d'assurance » régi par les dispositions du chapitre Ier du Titre III-Organismes particuliers d'assurance du Livre IV-Organisations et régimes particuliers d'assurance du Code des assurances.

Au 31 décembre 2018, 188 collaborateurs contribuent aux opérations de CCR.

1.1.2 ACTIVITES DE CCR

A la suite de l'apport par CCR à sa filiale CCR RE de sa branche complète et autonome d'activité de réassurance de marché définitivement réalisé à la date du 31 décembre 2016 (date d'effet juridique), la CCR exerce exclusivement une activité de réassurances publiques et une mission de gestion de fonds publics :

- **Les réassurances publiques (réassurances avec la garantie de l'Etat)** : la CCR est habilitée par la loi à réassurer avec la garantie de l'Etat certains risques à caractère exceptionnel en France, dans le cadre de missions d'intérêt général qui lui sont confiées par l'Etat. Cela concerne les domaines suivants : la réassurance des risques de catastrophes naturelles (art. L.431-9 du Code des Assurances), des risques de terrorisme (art. L.431-10), des risques exceptionnels en matière de transport (art. L.431-4) et des risques nucléaires (art. L.431-5).
- **La Gestion de Fonds publics** : CCR est chargée par la loi de la gestion comptable et financière de certains Fonds publics pour le compte de l'Etat :
 - Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture (FNGRA) en application de l'article L 431-11 du code des assurances ;
 - Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) en application de l'article L 561-3 du code de l'environnement ;

- Fonds de Compensation des risques de l'Assurance Construction (FCAC) en application de l'article L 431-14 du code des assurances ;
- Fonds de Garantie des Risques liés à l'Epanchage agricole des boues d'épuration urbaines et industrielles (FGRE) en application de l'article L 425-1 du code des assurances ;
- Fonds de garantie des dommages consécutifs à des Actes de Prévention, de Diagnostic ou de Soins dispensés par des professionnels de santé exerçant à titre libéral (FAPDS), dont CCR assure également la gestion administrative, en application de l'article L 426-1 du code des assurances.

Les activités de réassurance avec la garantie de l'Etat s'exercent en conformité avec la loi d'habilitation et sont couvertes par l'Etat dans un cadre législatif et réglementaire déterminé. Elles sont retracées dans des comptes distincts dégageant chacun un résultat propre, qui est ensuite inscrit à un compte de réserve affecté à la couverture des opérations correspondantes, conformément aux dispositions des articles L.431-7, R.431-16-3, R.431-16-4 et A.431-6 du Code des Assurances.

Les opérations relatives aux Fonds publics gérés par CCR pour le compte de l'Etat ne sont pas enregistrées dans les comptes de CCR. Chaque Fonds fait l'objet d'un compte distinct en dehors des comptes de CCR.

1.1.3 SUCCURSALES

Dans le cadre de ses anciennes opérations de réassurance de marché, CCR détient une succursale au Liban dont l'activité a pris fin en 2017. Cette succursale devrait être clôturée en 2019.

Par ailleurs, la succursale de Malaisie a été clôturée en 2018.

CCR détient à 100% la société CCR RE, société de réassurance dédiée aux activités de réassurance internationales. Elle détient également des filiales immobilières, sociétés par actions simplifiées immobilières, Boulogne 78 et Castelnau 6.

1.1.4 AUTORITE DE CONTROLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'autorité de contrôle chargée du contrôle financier de CCR est :

AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION (ACPR)

Secteur Assurance
4 place de Budapest
75436 PARIS CEDEX 09

En raison du contrôle exclusif de CCR sur sa filiale CCR RE, CCR est tenue d'établir des comptes consolidés (article L. 233-16 du code de commerce) au 31 décembre 2018. Cette obligation de consolidation des comptes a entraîné l'obligation pour CCR de nommer un deuxième commissaire aux comptes titulaire (article L.832-2 du code de commerce).

Le commissaire aux comptes en charge du contrôle des comptes sociaux de CCR, des comptes consolidés, ainsi que des comptes des deux filiales immobilières françaises et des cinq fonds publics que CCR gère pour le compte de l'Etat est

DELOITTE & ASSOCIES Commissaire aux comptes

6 Place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

Il a été nommé en 2016, le mandat du précédent commissaire aux comptes venant à expiration.

Le co-commissaire aux comptes, nommé en 2016 et en charge du contrôle des comptes sociaux de CCR et des comptes consolidés, missions qu'il partage à 50/50 avec l'autre co-commissaire aux comptes Deloitte & Associés, est :

PricewaterhouseCoopers Audit

Commissaire aux comptes

63, rue de Villiers

92200 Neuilly-sur-Seine

Le mandat de 6 ans des deux co-commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

1.1.5 MESURE DE SA SITUATION PRUDENTIELLE ET SYNTHESE

Dans le cadre de solvabilité 2, CCR utilise la Formule Standard pour l'ensemble de ses activités à des fins de reporting réglementaire. Conformément à la stratégie de CCR, le profil de risque n'a pas substantiellement évolué en 2018 et reflète l'exposition aux risques basée sur son activité de réassurance publique et son activité de gestion d'actifs.

Le ratio de solvabilité 2 est égal à 178,4% à fin 2018, pour des fonds prudentiels de 5 276 M€ et un SCR de 2 957 M€.

1.2 ACTIVITE ET PERFORMANCE

L'ensemble des éléments présentés dans cette partie a été défini en application du règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015 relatifs aux comptes annuels sociaux des entreprises d'assurance.

1.2.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2018 est la deuxième année de plein exercice de la Caisse Centrale de Réassurance recentré sur les seules activités publiques.

Pour la réassurance publique, une nouvelle convention est effective depuis le 1er janvier 2017 entre l'Etat et la Caisse Centrale de Réassurance et s'est substituée à celle de 1993. Elle précise, entre autres, les missions de la Caisse Centrale de Réassurance, ainsi que l'engagement et la rémunération des garanties de l'Etat pour les différentes réassurances. Un avenant a été conclu en décembre 2017 à effet du 1er janvier 2018 concernant la réassurance des risques d'attentats et d'actes de terrorisme, ayant notamment pour objet de porter la rémunération de la garantie de l'Etat de 0,5% à 7% du montant des primes acquises de l'exercice précédent.

La souscription en réassurance des risques exceptionnels liés à un transport a été arrêtée au 31 décembre 2018. Cette couverture fonctionnant par exercice de souscription, certaines polices sont encore couvertes en 2019.

Au cours de l'année 2018, le territoire français a été soumis à de nombreuses catastrophes naturelles, notamment la sécheresse qui a touché un grand tiers nord-est de la France, les inondations consécutives à la tempête Eleanor (4 au 5 janvier 2018), les crues de la Seine et de la Marne (janvier-février 2018), les inondations qui ont frappé l'Ouest (juin 2018) et le Languedoc (octobre 2018), auxquelles s'ajoutent un nombre très élevé de petits événements. La Caisse Centrale de Réassurance (CCR) a pris en charge ces événements à hauteur de 872 M€ dans le cadre de sa mission publique.

Le ratio de richesse Cat Nat¹ diminue pour la deuxième année consécutive. Il est inférieur au seuil en-deçà duquel les commissions versées aux cédantes au titre de l'exercice courant sont nulles conformément à l'accord de commissionnement conclu avec le marché jusqu'en 2019.

Le taux de frais interne de CCR est en baisse par rapport à 2017. CCR poursuit sa démarche permanente d'optimisation des frais, à travers différentes initiatives ce qui lui permet de conserver un niveau de frais contenu tout en se donnant les moyens d'investir dans le développement de travaux de R&D en matière climatique.

1.2.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de CCR n'est intervenu entre le 31 décembre 2018 et le 9 avril 2019, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

1.2.3 ANALYSE DES COMPTES

Primes émises

Les primes émises de l'année 2018, brutes de rétrocession, se sont élevées, toutes activités confondues, à 907 M€ en hausse de 1,7% par rapport aux primes émises 2017 de 892 M€ : Ces montants s'entendent hors run-off de la réassurance de marché dont les effets sont désormais marginaux.

- ▶ Ce montant est constitué pour 92,1% par les primes de la réassurance des **catastrophes naturelles en France** (soit 836 M€). L'évolution de cette collecte (hausse de 2,3% entre 2017 et 2018) est liée à un mix favorable entre les évolutions de portefeuilles et de tarif d'une part et les régularisations sur exercices antérieurs d'autre part.
- ▶ Les primes émises de la réassurance des **actes de terrorisme** représentent un montant de 65 M€ (en diminution de 4,7% par rapport à 2017) et constituent 7,2% des primes de réassurance avec la garantie de l'Etat.
- ▶ Enfin, l'activité au titre des **risques dits exceptionnels** a engendré des primes émises de 7 M€ en 2018, en baisse par rapport à 2017. L'arrêt de sa souscription est programmé à compter du 1er janvier 2019. Les traités de réassurance fonctionnant par exercice de souscription, CCR reste exposée pour certains risques jusqu'au 31 décembre 2019.
- ▶ CCR a versé une prime à l'Etat au titre du coût de la garantie pour un montant total de 95 M€ (contre 89 M€ en 2017).

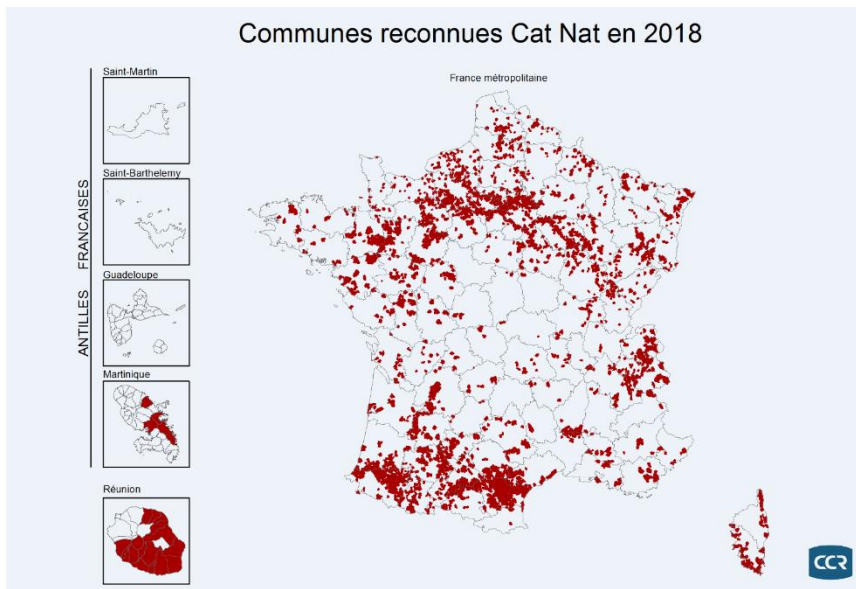
Sinistralité

▶ Réassurance des catastrophes naturelles

Pour la troisième année consécutive, le résultat technique avant mise en jeu des provisions pour égalisation est négatif et s'élève à -50 M€ (contre -1 057 M€ en 2017 – année qui avait été frappée par les ouragans aux Antilles).

¹ Rapport entre la provision d'égalisation (Cat Nat) et la Réserve Spéciale (Cat Nat) d'une part et les primes acquises brutes de rétrocession d'autre part.

La sinistralité 2018 a en effet été marquée par 4 inondations importantes (sinistralité de 260 M€), une sécheresse de grande ampleur concernant un grand tiers Nord-Est du pays avec environ 40% du territoire éligible au régime Catastrophes Naturelles (sinistralité provisionnée pour 385 M€) et une sinistralité attritionnelle particulièrement élevée (soit 227 M€).



Compte tenu de ces éléments, CCR a procédé à une reprise de provision d'égalisation à hauteur de 70 M€ (vs une reprise de 1 120 M€ en 2017).

Au total, la charge de sinistres nette de variation de la provision d'égalisation s'élève à 720 M€ (dont 80 M€ de boni sur exercices antérieurs).

En outre, le stock de provision pour égalisation est ramené à 1 365 M€ à l'issue de l'exercice 2018, contre 1 435 M€ l'année précédente.

► S'agissant des **autres réassurances avec la garantie de l'Etat** :

Le résultat technique ressort à +45 M€, en baisse par rapport aux +56 M€ constatés en 2017. Cette évolution est la conséquence directe des mouvements constatés en 2017 et 2018 sur la provision pour égalisation pour la réassurance des attentats couplée à la diminution du chiffre d'affaires.

Ratio combiné

Le ratio combiné de CCR s'établit à 95,1% au 31 décembre 2018. Il se décompose en :

- un ratio de sinistralité S/P^2 de 91,9%
- un taux de frais internes pour 3,0% et un taux de commission de 0,2%.

² Rapport entre la somme des sinistres survenus et antérieurs (payés ou provisionnés nets de récession), des frais de gestion de sinistre et de la provision d'égalisation d'une part et les primes acquises nettes de récession d'autre part

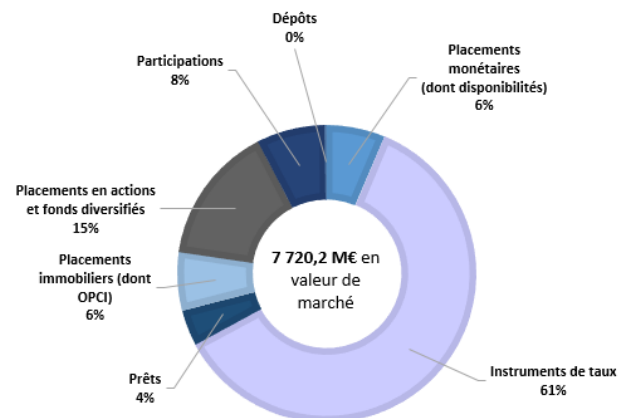
Le ratio de richesse Cat Nat³ est inférieur au seuil en-deçà duquel les commissions versées aux cédantes au titre de l'exercice courant sont nulles et ce, conformément à l'accord de commissionnement conclu avec le marché jusqu'en 2019.

Gestion financière et immobilière

Les placements⁴ s'élèvent à fin 2018 à 6 979 M€ en valeur nette comptable contre 7 561 M€ un an auparavant.

Compte tenu de la situation sur les marchés financiers et immobiliers et des cessions réalisées au cours de l'exercice 2018, les plus-values latentes nettes s'élèvent à 741 M€ à fin 2018, contre 925 M€ un an plus tôt. Le montant total des placements financiers et immobiliers de CCR, considérés en valeur de marché, est donc de 7 720 M€, en baisse 9% par rapport à fin 2017. Cette diminution de l'en-cours s'explique essentiellement par les décaissements opérés par CCR en 2018 pour indemniser le sinistre IRMA et, dans une moindre mesure, par l'évolution des plus-values latentes sur l'exercice.

- ▶ La part de la poche « **Placements monétaires** » représente 6.3% des placements, en hausse de 14.8 % à fin 2018: elle se compose de fonds monétaires (40 M€) et de liquidités (449 M€)
- ▶ La poche « **Instruments de taux** » représente 60.8% des placements soit 4 694 M€ à fin 2018, en baisse de 14.2% par rapport à fin 2017. Elle est composée d'obligations (87,9%) et d'OPC (12,1%).
- ▶ Le **portefeuille obligataire** est très majoritairement composé d'obligations à taux fixes (83% du portefeuille obligataire).



La diminution de la poche « Instruments de taux » est la conséquence directe des décaissements opérés dans le cadre de l'indemnisation du sinistre IRMA, associé à une baisse des plus-values latentes.

- ▶ L'exposition « **actions et placements diversifiés** » est de 1 163 M€ soit 15.1 % des placements à fin 2018 en baisse de 10% par rapport à fin 2017. Cette poche est essentiellement composée de fonds diversifiés (62.8 %) et de titres hybrides (24.5%).
- ▶ Les « **titres de participations** » sont composés des actions CCR RE et du prêt subordonné de 75 M€ accordé en fin d'année 2016

Résultat net

Le résultat après impôt 2018 de CCR ressort à +146,7 M€ et se compose des éléments suivants :

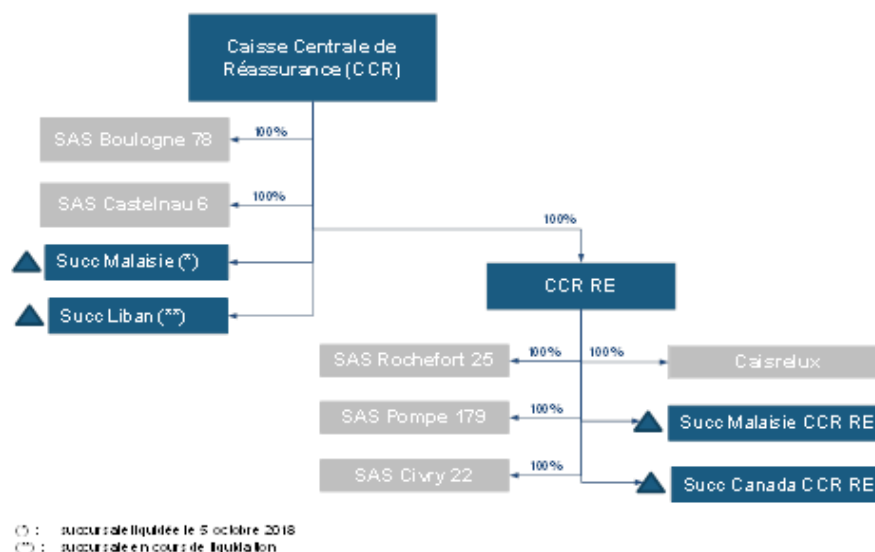
³ Rapport entre la provision d'égalisation (Cat Nat) et la Réserve Spéciale (Cat Nat) d'une part et les primes acquises brutes de rétrocession.

⁴ Placements financiers et immobiliers de CCR RE y compris les liquidités

- ▶ Le résultat de souscription net de rétrocession s'établit à 65,2 M€. Ce dernier est la conséquence directe du résultat de souscription de l'activité « Catastrophes Naturelles » dont les raisons ont été analysées précédemment à savoir :
 - une sinistralité courante significative ;
 - que compense en partie l'ajustement de la provision pour égalisation.
- ▶ Le résultat financier s'élève à 122,3 M€ (vs 115 M€ en 2017). Ce dernier est essentiellement composé de produits financiers courants nets de frais de gestion des placements à hauteur de 88,3 M€ et de plus-values réalisées nettes pour 34 M€. Le taux de rendement financier s'établit à 1,8%.
- ▶ Les charges de gestion (hors charges relevant de la gestion financière, prises en compte dans le résultat financier) se sont élevées en 2018 à 25,6 M€, soit un ratio de coût de 2,4 %⁵
- ▶ Le résultat exceptionnel ressort pour 2018 à 0,9 M€.
- ▶ La charge de l'impôt sur les sociétés s'est élevée à 15,9 M€ en 2018 soit un taux d'impôt apparent de 9,8% en raison notamment des variations constatées sur les plus-values latentes sur OPCVM au cours de l'exercice et qui impactent directement le résultat fiscal de CCR.

Participation et filiales

La structure du groupe CCR peut se résumer ainsi :



CCR détient 100% du capital de CCR RE, société de réassurance dédiée aux activités de réassurance de marché dans les branches Non vie, Vie et Assurances de Personnes depuis le 31 décembre 2016.

Le résultat après impôt 2018 de CCR RE ressort à 35 M€. Ce dernier se compose des éléments suivants :

⁽⁸⁾ Rapport entre les frais de gestion interne nets de CVAE/C3S d'une part et les primes émises brutes de rétrocession d'autre part

- ▶ Le résultat de souscription de CCR RE net de rétrocession et avant dotation à la provision pour égalisation s'établit à 33 M€. Ce dernier reflète la croissance rentable de la souscription de CCR RE sur l'exercice.
- ▶ Une provision pour égalisation a été dotée pour un montant de 11 M€. Cette provision, dotée en franchise d'impôt afin de pouvoir compenser les charges exceptionnelles futures afférentes aux opérations de certaines branches de réassurance, contribue à renforcer la solidité financière de CCR RE en limitant la volatilité de son résultat comptable.
- ▶ Le résultat financier s'élève à 43 M€. Ce dernier est composé pour l'essentiel de produits financiers courants à hauteur de 23 M€ et de plus-values réalisées nettes à hauteur de 19 M€. Il en résulte un taux de rendement financier du portefeuille d'actifs de CCR RE de 2,2%.
- ▶ Les charges de gestion (hors charges relevant de la gestion financière, prises en compte dans le résultat financier) se sont élevées en 2018 à 29 M€, soit un ratio de coût de 5,9 %⁶ en forte baisse par rapport à 2017.
- ▶ La charge de l'impôt sur les sociétés s'est élevée à 0,3 M€ en 2018 soit un taux d'impôt apparent de 0,8 % en raison notamment des variations constatées au cours de l'exercice sur les plus-values latentes sur OPCVM et qui impactent directement le résultat fiscal de CCR RE.

En outre, CCR gère une partie de son patrimoine immobilier dans le cadre de deux sociétés par actions simplifiées, Castelnau 6 et Boulogne 78.

1.2.4 PERSPECTIVES 2019

CCR contribuera en 2019 aux réflexions portant sur l'adaptation du régime Catastrophes Naturelles aux besoins des assurés, de l'Etat et du marché ainsi que sur le renforcement de la prévention avec pour objectif de mettre en œuvre ces changements dès le 1er janvier 2020.

En outre, les négociations avec le marché devraient conduire à une révision des accords de commissionnement sur les années 2020 et suivantes.

2. SYSTEME DE GOUVERNANCE

CCR s'est dotée un système de gouvernance structuré et transparent, s'articulant autour de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise constitué notamment :

- du conseil d'administration et de quatre comités créés en son sein : un comité des comptes, un comité d'audit et des risques, un comité des rémunérations des nominations et de la gouvernance et un comité stratégique ;
- d'un organe exécutif composé d'un directeur général, et d'un directeur général adjoint (non mandataire social) qui sont les Dirigeants Effectifs de l'entreprise ;

et des quatre fonctions clés, afin de permettre une conduite optimale de son activité.

⁶ Rapport entre les frais de gestion interne nets de CVAE/C3S d'une part et les primes émises brutes de rétrocession d'autre part

2.1 STRUCTURE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTROLE DE L'ENTREPRISE

2.1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Dissociation de la présidence du conseil d'administration et de la direction générale

Avec l'entrée en application de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative notamment à la gouvernance des sociétés à participation publique, à effet du 1er juillet 2015, le conseil d'administration du 2 juillet 2015 s'est à nouveau prononcé sur le mode d'exercice de la direction générale et a décidé de conserver la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

b) Présidence du conseil d'administration

Conformément à l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 précitée et aux statuts, le président du conseil d'administration est nommé par le conseil d'administration parmi ses membres pour la durée de son mandat d'administrateur.

M. Pierre BLAYAU est président du conseil d'administration depuis le 14 janvier 2015. Suite à l'entrée en application de l'ordonnance précitée à effet du 1er juillet 2015, le conseil d'administration a nommé M. Pierre BLAYAU président du conseil d'administration en date du 2 juillet 2015 pour une durée de 5 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le conseil d'administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs du président.

c) Composition du Conseil d'administration

Conformément à la législation en vigueur sur les sociétés anonymes et à l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 précitée, le conseil d'administration est composé de 15 membres au maximum dont un représentant de l'Etat (nommé par arrêté ministériel), des administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires dont certains proposés par l'Etat et un tiers de représentants des salariés.

La durée du mandat des administrateurs est de cinq ans.

d) Attributions du conseil d'administration

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration délibère sur les principales orientations stratégiques, économiques et financières de l'activité de la société.

Outre les questions réservées à sa compétence par des dispositions législatives et réglementaires, après étude le cas échéant par le ou les comité(s) compétent(s), le conseil examine et délibère sur :

- au moins une fois par an, l'ensemble de la stratégie de souscription et de la stratégie financière de la société ;
- le plan stratégique pluriannuel de la CCR ;
- le projet de budget annuel de la CCR ;
- les projets de fusion et les projets d'acquisition ;
- les grandes lignes du programme de rétrocession.

Le conseil exerce les responsabilités résultant de la directive Solvabilité 2 et de la réglementation qui en découle. A ce titre, il approuve les rapports et politiques dont l'approbation par le conseil est prévue par la réglementation.

Règlement intérieur

Le conseil d'administration est doté d'un règlement intérieur qui précise les modalités de fonctionnement du conseil.

Le règlement intérieur comporte en annexe les règlements intérieurs des comités issus du conseil, à savoir un comité des comptes, un comité d'audit et des risques, un comité stratégique et un comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance

Le conseil d'administration est également doté d'une « charte de l'administrateur » qui définit les règles directrices auxquelles les administrateurs adhèrent et qu'ils s'engagent à respecter dans l'exercice de leur fonction d'administrateur. Cette charte figure en annexe du règlement intérieur du conseil d'administration.

Réunions

Le conseil d'administration est convoqué par écrit. Les réunions se tiennent au siège social de la CCR. Chaque administrateur reçoit, environ une semaine avant la date de la réunion, un dossier complet comportant l'ordre du jour et, pour les points dudit ordre du jour, les éléments d'information nécessaires. Depuis 2015, ce dossier est dématérialisé et accessible, de manière sécurisée, sur un portail dédié.

Le président du conseil d'administration préside les réunions du conseil d'administration, auxquelles participent les administrateurs, le représentant de la Délégation Unique du Personnel (DUP) (avec voix consultative) et le secrétaire du conseil d'administration. Participent également aux réunions du conseil le directeur général et le directeur général adjoint, la directrice financière et le directeur des risques, et selon les sujets abordés, le ou les directeurs concernés. Les fonctions clés participent aux réunions du conseil pour y présenter leurs travaux.

La fonction de secrétaire du conseil d'administration est exercée par le directeur juridique.

2.1.2 LE COMITE DES COMPTES

Il est rappelé que le comité d'audit, des comptes et de la gestion des risques a été remplacé par décision du conseil d'administration de 2015 par deux comités distincts : le comité des comptes et le comité d'audit et des risques.

Le comité des comptes est composé de quatre administrateurs dont un représentant des salariés. Un membre du comité des comptes doit être également membre du comité d'audit et des risques.

Le comité des comptes est présidé par M. Patrice FORGET et comprend un membre au moins devant présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant au regard de critères adoptés par le conseil d'administration, à savoir Mme Pauline LECLERC-GLORIEUX.

Le comité des comptes a notamment pour mission l'examen des comptes semestriels faisant l'objet d'une revue limitée du CAC et l'examen des comptes annuels, l'étude des changements et adaptations de principes et règles comptables, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le suivi de la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission. Le comité donne également son avis sur la procédure de sélection et émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation par l'assemblée générale. Il examine les rapports et politiques qui relèvent de sa compétence. Il est également chargé de l'audition du rapport de la fonction actuarielle.

2.1.3 LE COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES

Le comité d'audit et des risques a été créé par décision du conseil d'administration de 2015 à la suite du remplacement du comité d'audit, des comptes et de la gestion des risques par deux comités distincts : le comité des comptes et le comité d'audit et des risques.

Le comité est composé de quatre administrateurs dont un représentant des salariés. Un membre du comité d'audit et des risques doit être également membre du comité des comptes.

Le comité d'audit et des risques est présidé par M. Gérard LANCNER et comprend un membre au moins devant présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant au regard de critères adoptés par le conseil d'administration, à savoir M. Gérard LANCNER.

Le comité d'audit et des risques a notamment pour mission d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne. Dans ce cadre, il a pour mission d'assurer le suivi des risques majeurs ainsi que des moyens de contrôle et de maîtrise de ces risques, des risques stratégiques ainsi que des risques liés aux principaux engagements techniques et financiers de la société, des risques de la gestion financière, y compris les engagements hors bilan et les litiges significatifs ; d'assurer le suivi de l'identification des risques menée par la Direction générale, de s'assurer de l'existence d'un système adapté de contrôle interne et de surveillance et de maîtrise des risques ; d'assurer le suivi de la vérification de la conformité aux lois et règlements notamment ceux résultant de Solvabilité 2 et, dans ce cadre, d'examiner les rapports et politiques relevant de sa compétence ; d'auditionner le responsable de la fonction d'audit interne, d'examiner et approuver le programme d'audit, d'analyser les principales recommandations des rapports et les suites données ; d'examiner la politique d'investissement. Il est également chargé du suivi d'indicateurs de contrôle des risques, du suivi de l'ORSA avec l'examen du rapport ORSA, de l'audition de la fonction de gestion des risques.

2.1.4 LE COMITE DES REMUNERATIONS, DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Le comité des rémunérations, créé en 2004, est composé de quatre administrateurs au plus dont un représentant des salariés.

Il est présidé depuis 2013 par Monsieur Patrick LUCAS.

Le comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance suit la politique salariale de l'entreprise dans ses composantes tant collectives qu'individuelles, apprécie sa cohérence avec la stratégie de l'entreprise et ses objectifs en matière de performances, analyse les éléments déterminants

de l'évolution de la masse salariale de l'entreprise. Par ailleurs, il propose au conseil les modalités de rémunération, la définition des critères de performance et leur niveau de réalisation pour les dirigeants mandataires sociaux et propose également au conseil le niveau et la répartition des jetons de présence des administrateurs.

2.1.5 LE COMITE STRATEGIQUE

Le Comité stratégique a été créé par décision du conseil d'administration du 2 juillet 2015.

Il est composé de quatre administrateurs dont un représentant des salariés. Ce comité est présidé par le président du conseil d'administration.

Le comité stratégique a notamment pour mission d'examiner et de fournir au conseil d'administration son avis et ses recommandations concernant l'élaboration et l'arrêté des orientations de la stratégie notamment commerciale et financière de la CCR. Il examine en particulier la définition et l'actualisation des axes stratégiques de développement de la CCR ainsi que les projets d'accords stratégiques. Il assure le suivi de la stratégie mise en œuvre par la direction générale en particulier par rapport aux décisions d'orientations arrêtées par le Conseil.

2.1.6 ORGANE EXECUTIF

2.1.6.1 LA DIRECTION GENERALE

La direction générale de CCR est composée de :

- M. Bertrand LABILLOY, directeur général de CCR,
- M. Laurent MONTADOR, directeur général adjoint (non mandataire social).

M. Bertrand LABILLOY est directeur général depuis le 16 janvier 2015. Suite à l'entrée en application de l'ordonnance du 20 août 2014 précitée à effet du 1er juillet 2015, M. Bertrand LABILLOY a été nommé directeur général par décret du Président de la République en date du 17 août 2015 (publié au JO du 19 août 2015), sur proposition du conseil d'administration.

2.1.6.2 DIRIGEANTS EFFECTIFS CCR ET GROUPE

Le conseil d'administration, le 2 novembre 2015, a constaté que M Bertrand LABILLOY, en sa qualité de directeur général est de droit un dirigeant effectif au sens de l'article L 322-3-2 du Code des assurances pour la durée de ses fonctions de directeur général, et il a nommé en qualité de dirigeant effectif, M Laurent MONTADOR, directeur général adjoint pour la durée de sa fonction salariée de directeur général adjoint.

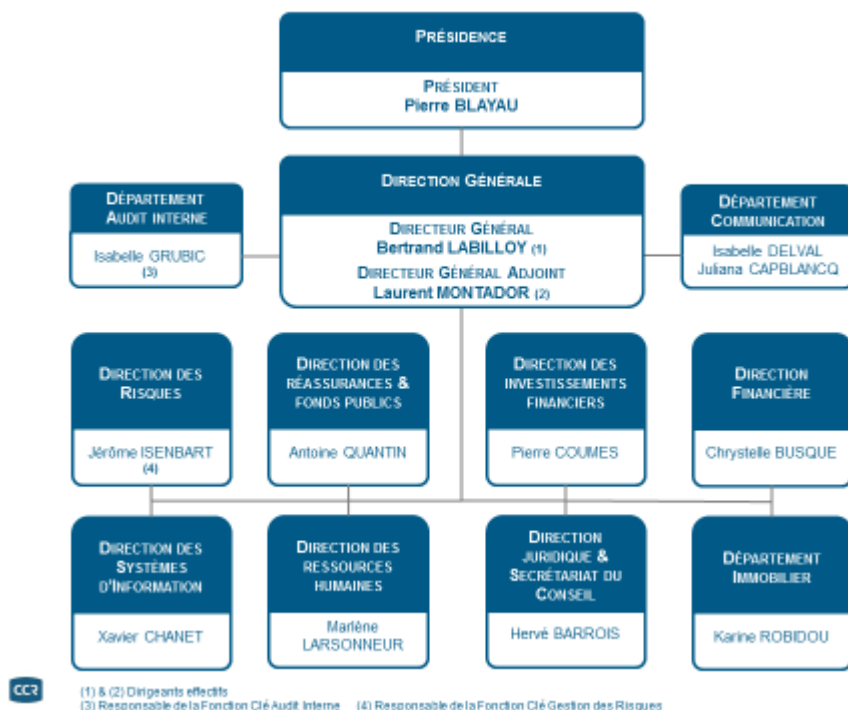
M Laurent MONTADOR a un champ de décision couvrant l'ensemble des activités de l'entreprise.

Il est précisé qu'en ce qui concerne le groupe prudentiel CCR, Messieurs LABILLOY et MONTADOR sont également dirigeants effectifs du groupe CCR.

2.1.6.3 MISSIONS DES PRINCIPALES DIRECTIONS INTERNE A CCR

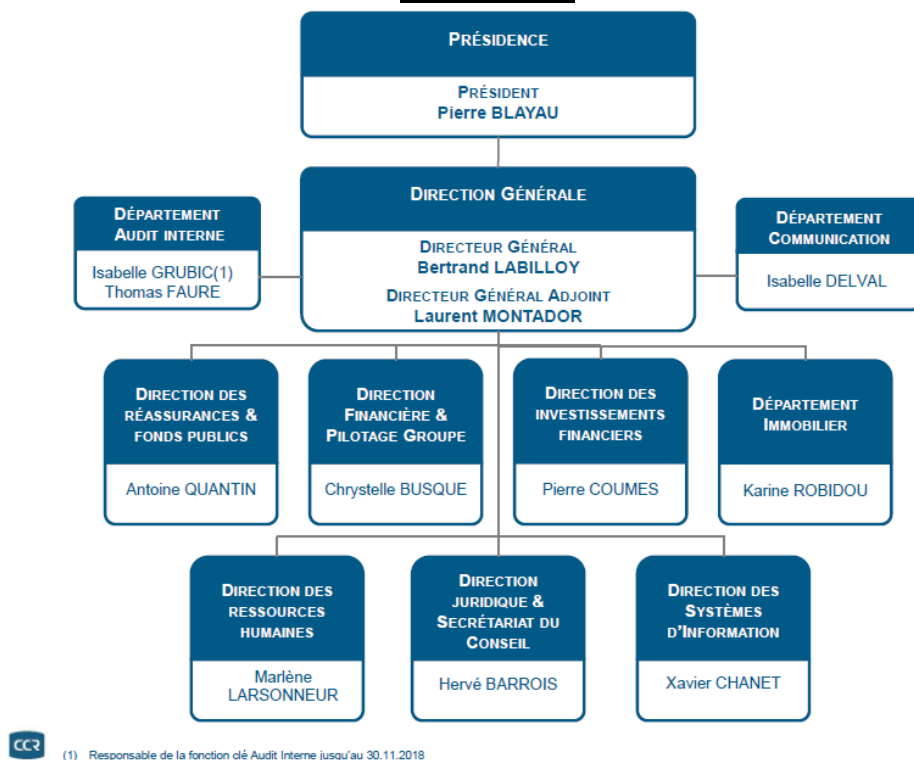
Organigramme 2018

1^{er} semestre



Le 1^{er} juillet 2018, la direction des risques a été transférée chez CCR RE.

2^{ème} semestre



a) Mission de la direction des réassurances et fonds publics

La direction pilote la souscription avec garantie de l'Etat des risques Catastrophes naturelles et des risques attentats; elle est également en charge de la gestion des fonds publics ainsi que du département d'études techniques qui a pour missions :

- de mener des activités de recherche et développement dans les domaines où la garantie de l'Etat est ou pourrait être, engagée. Ces travaux concernent principalement les risques de Catastrophes Naturelles et de Terrorisme, pour lesquels le département collecte des données auprès des cédantes de CCR et développe des modèles de simulation des événements catastrophiques et de leurs conséquences financières ;
- d'effectuer les études techniques et actuarielles nécessaires, en particulier la tarification liée aux activités opérées avec la garantie de l'Etat.

b) Missions de la direction financière

La mission de la direction est de donner une vision juste et prudente des comptes de l'entreprise en :

- veillant au juste règlement de l'ensemble des créances et des dettes;
- conseillant l'entreprise et nourrissant sa réflexion stratégique par l'apport de son expertise comptable ;
- dotant l'entreprise d'instruments de pilotage et en satisfaisant à ses exigences de conformité comptable, financière et réglementaire.

La direction financière est en charge de la comptabilité et du contrôle de gestion y compris le calcul des provisions techniques.

c) Missions de la direction des investissements

La mission de la direction est de créer de la valeur et de préserver les intérêts financiers de l'entreprise en :

- déclinant l'allocation stratégique des placements;
- conseillant l'entreprise et nourrissant sa réflexion stratégique par l'apport de son expertise financière.

d) Mission de la direction des risques

La mission de la direction des risques est de piloter le dispositif de gestion des risques de CCR dans un principe de pragmatisme et d'amélioration de la performance, en lien avec la taille de l'entreprise.

Elle a pour objectifs de définir le cadre méthodologique de gestion des risques, de s'assurer de la solvabilité de l'entreprise, et notamment de la suffisance de ses provisions techniques, de mener des études actuarielles pour s'en assurer, d'identifier les risques clefs et de veiller à la conformité de CCR aux principes de la directive Solvabilité 2.

Elle favorise, en outre, la diffusion d'une culture du risque dans l'ensemble de l'organisation et évalue le dispositif de contrôle interne afin de s'assurer de la maîtrise des risques de l'entreprise.

D'une manière générale, la direction des risques coordonne et contribue au pilotage des 3 piliers de la Directive Solvabilité II, opérationnellement ou ponctuellement.

La direction est organisée en 2 pôles :

- Service Fonction Actuarielle (supervise la suffisance des provisions techniques au sens de l'article 48 de ladite directive ; Analyse du portefeuille souscrit ; Modélise et suit l'exposition CAT ; en charge de la modélisation globale de l'entreprise ; réalise les études réglementaires et notamment l'ensemble des travaux liés au pilier 1 de la directive Solvabilité 2 ; Fonction ALM (Gestion Actif Passif)).
- Service Risques, Conformité & Contrôle Interne (Pilotage du dispositif de maîtrise des risques : animer le contrôle permanent, diffuser la culture du risque, lancer les campagnes d'évaluation, tester les contrôles clefs, suivre la réalisation des plans d'action, suivre la base incidents et assurer un reporting sur le dispositif de contrôle interne / Pilotage prospectif: en charge de piloter le dispositif d'identification des risques, coordonner la rédaction des rapports réglementaires.)

A compter du 1^{er} juillet 2018, cette activité a été externalisée auprès de CCR RE filiale de CCR auprès de sa direction Actuariat & risque. Il s'agit des mêmes équipes, des mêmes outils et des mêmes processus.

2.1.7 ACTIVITES EXTERNALISEES SOUS-TRAITEES A CCR RE

Depuis le 1^{er} juillet 2018, CCR RE exécute, au bénéfice de CCR, certaines prestations de services supports.

Le périmètre d'externalisation inclut les activités critiques ou importantes suivantes :

- activité de gestion des risques
- activité de gestion actif/passif

Ces activités sont portées par la Direction Actuariat & risques.

2.1.7.1 - EXTERNALISATION DE LA GESTION DES RISQUES DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2018

Description de l'externalisation de la gestion des risques

Depuis le 1^{er} juillet 2018, CCR externalise auprès de CCR RE les services suivants en matière de gestion des risques :

- Mettre en place d'un cadre général de gouvernance et de gestion des risques
- Mettre en place d'un contrôle interne
- Suivre les portefeuilles et réaliser une revue des provisions techniques
- Evaluer les besoins réglementaires en SCR
- Veiller au respect du cadre d'appétence au risque

Cette externalisation est adaptée aux activités de CCR et à son profil de risque propre.

Organisation du dispositif de gestion des risques

CCR, en tant que membre du groupe prudentiel CCR, rejoint le cadre prudentiel de gestion des risques mis en place au sein du groupe CCR. Sous l'impulsion de la réglementation Solvabilité 2, les réassureurs doivent mettre en place un dispositif efficace de gestion des risques intégré dans la gestion opérationnelle de la structure.

Pour piloter cette activité de gestion des risques, il existe au sein de CCR, deux grandes familles de comités :

- Les comités internes, pour mieux piloter (gestion actif passif, risques financiers, risques immobiliers, SCR CAT et accumulations, risque de souscription, risques émergents, risques de réserves...); et
- Les comités du Conseil d'administration (comptes, audit et risques).

A compter du 1^{er} juillet 2018, la gestion des risques et le contrôle interne de CCR sont réalisés par CCR RE. Au niveau du groupe CCR, tous les risques sont suivis par la Direction Actuariat & risques de CCR RE, avec l'aide de correspondants, en charge du contrôle permanent (Responsable Contrôle Permanent (RCP)) au sein de chaque département et du département audit interne. Pour CCR, ce rôle de RCP est porté par 22 personnes internes à CCR.

Faisant partie du dispositif global de gestion des risques du Groupe CCR, tous les risques portés par CCR sont identifiés. Une fréquence vraisemblable et un impact potentiel sont déterminés pour chaque risque. Des contrôles sont alors identifiés ou implémentés pour réduire ou annuler ces risques. Chaque contrôle est évalué annuellement. Les risques considérés comme majeurs sont également annuellement audités. La notion de "majeur" est basée sur l'analyse des matrices fréquence/sévérité. En situation normale, les cartographies des risques et des contrôles associés sont revues tous les 3 ans.

Pour compléter ce cadre général de maîtrise des risques, CCR a des procédures en place pour identifier, suivre et réduire les risques relatifs à la souscription. Le management de CCR est responsable de la mise en place de procédures permettant d'améliorer encore la gestion des risques. Ces procédures sont établies pour permettre d'identifier et d'analyser les risques propres à CCR. Elles sont là afin de permettre le respect des limites et des contrôles mis en place au sein du groupe et en déclinaison des politiques groupe. Elles permettent de suivre les risques, l'adhérence aux limites au sein du cadre global d'appétence au risque.

Le management de CCR effectue une revue régulière des cartographies des risques et des contrôles associés et des procédures afin de vérifier qu'elles sont toujours en ligne avec les conditions de marché et les activités de CCR.

Description des évaluations de solvabilité, des exercices ORSA et des reportings

Les évaluations de solvabilité sont effectuées par CCR RE pour CCR en tant que partie intégrante du groupe prudentiel CCR.

Il en est de même pour les exercices et le rapport ORSA de CCR.

Il en est de même enfin pour le rapport narratif de CCR.

Description des contrôles internes , guides et procédure permettant d'assurer le suivi de conformité de CCR

Pour assurer la conformité de CCR, les dirigeants effectifs de CCR ont nommé une fonction clé qui est également fonction clé conformité de CCR RE, ceci dans la même logique d'appartenance au groupe prudentiel CCR.

CCR a créé et implémenté des listes de risques et de contrôles pour piloter ses obligations de conformité. Cette liste est maintenue à jour et évolue selon les informations reçues sous forme d'alertes réglementaires ou bien remontées par les métiers.

L'analyse des cartographies des risques, la qualité des contrôles et leur efficacité est testée régulièrement au sein du cadre global de gestion des risques.

2.1.7.2 EXTERNALISATION DE LA GESTION ACTIF/PASSIF DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2018

Description de l'externalisation de la gestion actif-passif de CCR

Depuis le 1^{er} juillet 2018, CCR externalise les activités liées à la gestion actif-passif auprès de la direction Actuariat & risques de CCR RE.

Cette externalisation est adaptée aux activités de CCR et à son profil de risque propre tant pour la couverture de ses engagements actuels qu'à venir.

Organisation du dispositif de gestion actif passif

La gestion actif-passif de CCR est externalisée au sein de CCR RE, auprès de la Direction Actuariat & Risques de celle-ci, et du Comité ALM du groupe CCR.

Ainsi, la Direction Actuariat & Risques de CCR RE est responsable de la gestion actif-passif du groupe CCR et de ses filiales – CCR comprise – et en coordonne les travaux.

Ceux-ci sont effectués principalement par cette même Direction. Le caractère transversal de ces travaux amène cependant nombre de départements et de directions de CCR à être sollicités (Direction des Investissements Financiers, Direction Financière, etc.).

La gestion actif-passif de CCR et de ses filiales est supervisée par le Comité ALM, lui-même présidé par la Direction Générale de CCR. Le Comité ALM réunit la Direction Générale, les responsables CCR de la Direction des Investissements Financiers, de la Direction Financière et de son département Comptabilité Financière et Trésorerie, du département Immobilier, et les responsables CCR RE de la Direction Actuariat & Risques et de son département Solutions structurées & ALM. Le Comité ALM peut ponctuellement solliciter la présence d'experts du groupe CCR.

Le **Comité ALM** traite principalement, pour CCR, des sujets suivants :

- définition et analyse des scénarios ALM pouvant mettre CCR en risque (liquidité, change, etc.) ;
- définition et suivi des stratégies financières en cas de survenance de choc sur le passif telle qu'une CAT d'ampleur (>seuil fixé) ;
- suivi des liquidations prévisionnelles actif et passif selon différents angles d'analyse (toutes devises confondues, par devise, etc.) ;
- suivi des niveaux optimaux de trésorerie et des besoins de liquidité ;
- suivi des états des événements CAT récemment survenus sous les angles « stock », « liquidation » et « devise » ;
- suivi des états et études relatifs à Solvabilité 2 et à l'appétence aux risques.

Le **Comité ALM** s'appuie sur les études et résultats des analyses ALM transmis par la Direction Actuariat & Risques et portant sur CCR. Ces analyses peuvent être récurrentes (tableaux de bord, études régulières) ou ponctuelles (études à la demande).

Ces analyses traitent des sujets suivants :

- détermination du niveau d'asymétrie entre les entrées et les sorties de trésorerie des éléments d'actif et de passif ;
- techniques d'atténuation des risques actif-passif :
 - risque de liquidité ;
 - risque de taux d'intérêt ;
 - risque de change ;
 - risque d'inflation ;
 - risque de solvabilité et besoins en fonds propres.
- Asymétries délibérées autorisées :
 - entrées et sorties de trésorerie des éléments d'actif et de passif ;
 - risque de change ;
 - risque de solvabilité et besoins en fonds propres.
- Scénario central, simulations et scénarios de crise
 - scénario central ;
 - risques financiers : approches stochastique et par choc et reverse stress scenarios ;
 - risque de liquidité ;
 - risque de solvabilité et besoins en fonds propres.

2.2 LES FONCTIONS CLES

La directive solvabilité 2 pose pour principe que toute entreprise doit disposer de quatre fonctions clefs qui sont a minima : la gestion des risques, la vérification de la conformité, l'audit interne et la fonction actuarielle encadrées respectivement par les articles 44, 46, 47, 48 de la directive Solvabilité 2.

Elle définit le principe de « fonction » dans son article 13 alinéa 29 : « dans un système de gouvernance : une capacité interne d'accomplir des tâches concrètes; un système de gouvernance comprend la fonction de gestion des risques, la fonction de vérification de la conformité, la fonction d'audit interne et la fonction actuarielle. »

CCR s'est organisée pour accomplir l'ensemble des tâches visées. Dès 2008, elle a effectivement nommé un directeur ERM pour prendre en charge les missions de pilotage de la gestion globale des risques. Ainsi, est identifié, pour chaque mission, un responsable chargé de chaque fonction clef.

Les responsables des fonctions clés sont les suivants :

Fonction gestion des risques	Mme Isabelle GRUBIC à compter du 1 ^{er} décembre 2018 (en remplacement de M. Jérôme ISENBART)
Fonction vérification de la conformité	Mme Estelle LE, à compter du 1 ^{er} juillet 2018 (en remplacement de M. François BOURCHANIN)
Fonction audit interne	Mme Isabelle GRUBIC jusqu'au 30 novembre 2018 puis dispositif temporaire de continuité
Fonction actuarielle	Mme Marie DOITTEAU à compter du 1 ^{er} novembre 2018 (en remplacement de M. Jérôme ISENBART qui a exercé la fonction à titre temporaire à compter du 1 ^{er} juillet 2018 à la suite de la cessation des fonctions de Mme Blandine PIERSON)

Conformément à la réglementation solvabilité 2, les responsables de fonction clé doivent satisfaire aux exigences de compétence et d'honorabilité qui leur sont applicables.

Leur nomination a été notifiée et acceptée par l'ACPR.

2.2.1 STRUCTURE DE GOUVERNANCE DES FONCTIONS CLES

Les fonctions clés de CCR relèvent directement de la direction générale et échangent avec elle autant que de besoin.

Elles ont accès au Conseil d'administration par l'intermédiaire du président.

La comitologie actuelle permet également tout échange requis avec le Conseil d'administration et ses comités des comptes et d'audit et des risques.

Les fonctions sont fonctions clés de CCR, CCR RE et du groupe.

2.2.2 FONCTION GESTION DES RISQUES

Au sein de la direction Actuariat & Risques, le responsable de la fonction s'assure entre autre que :

- les risques matériels sont identifiés, mesurés, et surveillés ;
- des procédures de gestion des risques sont en place ;
- des reporting existent de façon homogène et exhaustive au sein du périmètre.

La fonction de gestion des risques est au cœur du groupe CCR en tant que responsable hiérarchique du département chargé du contrôle interne. Ce dispositif s'appuie sur 25 RCP (responsables du contrôle permanent).

2.2.3 FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

Au sein de la direction Actuariat & Risques, le responsable de la fonction est garant de la conformité de l'entreprise. L'assurance est réalisée sur la base des risques de non-conformité identifiés dans la cartographie des risques de CCR.

La fonction vérification de la conformité est assistée du contrôle interne pour l'évaluation des moyens de maîtrise couvrant les risques de non-conformité.

2.2.4 FONCTION AUDIT INTERNE

La fonction audit interne est rattachée directement à la direction générale de CCR.

Elle vérifie l'adéquation et l'efficacité des processus avec les objectifs et décisions stratégiques de CCR. Cette fonction est exercée d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.

2.2.5 FONCTION ACTUARIELLE

Au sein de la direction Actuariat & Risques, le responsable de la fonction actuarielle émet un avis sur :

- le portefeuille souscrit par CCR;
- Les accords de rétrocession
- la méthodologie et la suffisance du provisionnement;

2.3 COMITOLOGIE

2.3.1 LE COMITE EXECUTIF (COMEX) GROUPE CCR

Le Comité exécutif Groupe (Comex) a la charge de la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise et prend les décisions opérationnelles et organisationnelles nécessaires à cet effet. Il s'assure notamment de la bonne transmission des objectifs et règles stratégiques au management opérationnel.

2.3.2 LE COMITE OPERATIONNEL CCR

Le comité est chargé de mettre en œuvre la stratégie de CCR et de prendre les décisions opérationnelles et organisationnelles de cette entité.

2.3.3 LE COMITE DES RISQUES (CORI) GROUPE CCR

Ce comité est commun à CCR et CCR Re et il est en place à CCR depuis 2012

Sa mission est d'assurer un pilotage des risques au plus près des problématiques opérationnelles, avec pour objectifs :

- d'identifier les événements potentiels pouvant affecter l'organisation,
- de définir le dispositif de maîtrise des risques, de manière à :
 - ✓ limiter les risques résiduels au cadre de l'appétence aux risques ;
 - ✓ fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

2.3.4 LE COMITE D'INVESTISSEMENT GROUPE CCR

Sa mission consiste à garantir le pilotage des investissements et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement.

2.3.5 LE COMITE DE SOUSCRIPTION

Ce comité se réunit en période de renouvellement pour prendre une décision quant à la souscription d'une affaire nécessitant une décision de niveau Direction tel que le mentionne le guide de souscription pour les activités de réassurance publique.

2.3.6 LE COMITE SINISTRES CCR

Le comité est chargé de faciliter les échanges d'informations entre les départements sinistres et souscription. Les réunions se font par département et permettent d'échanger sur l'évolution des sinistres majeurs, les problématiques techniques ou commerciales dans la gestion des sinistres, et les opportunités de commutations.

2.3.7 LE COMITE DE PROVISIONNEMENT

Le comité est chargé d'approfondir les analyses liées à l'inventaire et d'affiner les prévisions d'ultimes.

2.4 POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION

CCR a formalisé une politique de rémunération couvrant l'ensemble des salariés, les dirigeants et les administrateurs.

2.4.1 POLITIQUE DE REMUNERATION

En cohérence avec la stratégie globale du Groupe CCR, les objectifs de cette politique visent :

- Valoriser l'expertise de ses collaborateurs, les fidéliser et les motiver ;
- Attirer les talents
- Ne pas favoriser une prise de risque excessive et à s'assurer que celle-ci reste en cohérence avec l'appétence au risque de la CCR.

La stratégie de la politique des rémunérations s'appuie sur trois piliers :

- Un salaire fixe qui représente la part la plus importante de l'ensemble de la rémunération de chacun des collaborateurs.
- Une part variable appelée bonus liée à la performance individuelle de chacun des collaborateurs. Les objectifs fixés par les managers doivent être mesurables et atteignables afin d'apprécier la performance individuelle et ne pas encourager la prise de risque.
- Une part variable collective (participation, intéressement et abondement de l'employeur) liée à la performance collective.

2.4.2 REMUNERATIONS ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

a) Concernant la rémunération du président du Conseil d'administration

Le président du conseil d'administration perçoit une rémunération fixe.

Sa rémunération est soumise à l'avis du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance et fixée par le conseil d'administration sous réserve de l'approbation ministérielle prévue à l'article 3 du décret n° 53-707 du 9 août 1953.

b) Concernant la rémunération du directeur général

La rémunération du directeur général comporte une part fixe et une part variable.

Le conseil d'administration de CCR, sur proposition du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, fixe la rémunération globale annuelle fixe du directeur général en ses qualités de directeur général de CCR et de PDG de CCR RE, ainsi que la répartition de celle-ci entre ces deux fonctions et le pourcentage de la part variable de la rémunération pour ces deux fonctions.

Le Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance propose au Conseil d'administration, qui les fixe, les critères annuels de détermination de la part variable de la rémunération du directeur général pour l'exercice en cours. Il apprécie également la réalisation de ces critères au titre de l'exercice écoulé et propose au conseil d'administration, qui décide, le montant de la part variable versé au directeur général.

Les décisions relatives à la rémunération du directeur général sont prises sous réserve de l'approbation ministérielle prévue à l'article 3 du décret n° 53-707 du 9 août 1953.

c) Concernant la rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs est constituée de jetons de présence. L'assemblée générale des actionnaires fixe le montant annuel global de ces jetons de présence, conformément au code de commerce.

Les modalités de répartition du montant des jetons de présence entre les administrateurs sont fixées par le conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance.

Conformément à l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique, la rémunération du représentant de l'Etat au titre de son mandat d'administrateur est versée au budget de l'Etat. La rémunération perçue par les membres désignés par l'assemblée générale et proposés par l'Etat et ayant la qualité d'agent public de l'Etat est versée au budget de l'Etat. Il en va de même de la rémunération perçue par les autres membres désignés par l'AG et proposés par l'Etat dépassant un plafond fixé par arrêté du ministre chargé de l'économie. Les représentants des salariés exercent leur mandat à titre gratuit.

A l'exception de la rémunération du PDG de CCR RE susvisé, les filiales de CCR n'ont versé en 2018 aucune rémunération à aucun des mandataires sociaux de CCR.

2.5 TRANSACTIONS IMPORTANTES CONCLUES

Aucune transaction importante n'a été conclue durant la période de référence avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

2.6 COMPETENCE ET HONORABILITE

Une politique en matière de compétence et d'honorabilité qui tient compte des spécificités de nominations de CCR a été formalisée en 2015 et mise à jour en 2016. Par exemple, le Directeur Général est nommé par décret du Président de la République sur proposition du conseil d'administration.

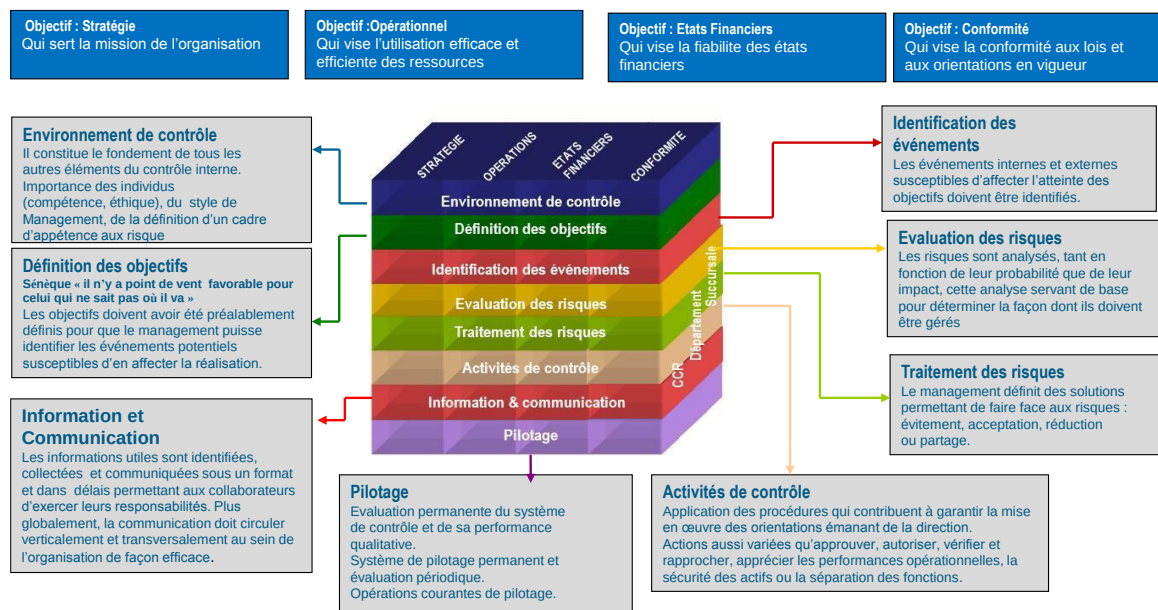
Cette politique a pour objectif de formaliser les mesures à suivre en matière de compétence et d'honorabilité pour les dirigeants effectifs, les responsables de fonctions clés et les membres du conseil d'administration. La compétence et l'honorabilité ont été évaluées selon les bases établies par cette politique.

2.7 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES (Y COMPRIS ORSA)

Le dispositif de gestion des risques de CCR repose sur le référentiel COSO II schématisé ci-dessous.

Il s'articule autour de la mise en place :

- D'une Direction des risques au cœur de l'entreprise ;
- D'un cadre d'appétence au risque ;
- De limites de risques liées à l'appétence au risque ;
- D'un dispositif opérationnel de gestion et de maîtrise des risques.



2.7.1 ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques au sein de CCR est l'affaire de tous :

Il met la Direction Actuariat & Risques au cœur de la gestion des risques de l'entreprise. Le conseil d'administration, le management ainsi que l'ensemble des collaborateurs sont pleinement intégrés dans le processus.

Les différents intervenants et leur rôle sont présentés ci-dessous sous l'angle de la gestion des risques.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration exerce une activité de surveillance sur le dispositif de gestion des risques, et s'appuie pour ces travaux sur le suivi exercé par Comité d'Audit et des Risques.

Direction Générale

La Direction Générale est propriétaire des risques et en assume la responsabilité. Elle :

- définit la politique de contrôle interne et de gestion des risques ;
- suit la réalisation des plans d'actions via le reporting de la Direction Actuariat & Risques ;
- communique les résultats du dispositif global de gestion des risques au conseil d'administration.

Le comité de gestion des risques (CORI)

Sa mission est définie dans le paragraphe 2.3.3.

La direction Actuariat & Risques

Rattachée à la Direction Générale, la direction des risques est en charge de la coordination globale, des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne. Elle définit le cadre méthodologique de gestion des risques, s'assure de la solvabilité de l'entreprise, et notamment de la suffisance de ses provisions techniques, mène des études actuarielles pour s'en assurer, identifie les risques clefs et pilote les travaux dans le cadre de la mise en conformité à la directive Solvabilité 2.

Elle favorise, en outre, la diffusion d'une culture du risque dans l'ensemble de l'organisation et évalue le dispositif de contrôle interne afin de s'assurer de la maîtrise des risques de l'entreprise.

Elle assiste également le management dans ses prises de décisions stratégiques.

La fonction clé gestion des risques

La fonction clé de gestion des risques (« la fonction ») est placée sous l'autorité de la direction générale. Elle peut également de sa propre initiative, informer directement le conseil d'administration en s'adressant à son président, lorsque surviennent des événements de nature à le justifier.

Elle assiste le conseil d'administration, ses comités et la direction générale à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques. Elle assure le suivi du système de gestion des risques et du profil de risque général de CCR et du groupe CCR.

Egalement responsable du département gestion des risques & contrôle interne (GRCI), elle assume la responsabilité de support en matière de management des risques et définit le cadre méthodologique de cartographie et de suivi des risques, de manière exhaustive, alerte le cas échéant, et s'assure de la disponibilité des capitaux face aux risques qui sont pris.

Elle est ainsi chargée de piloter l'efficacité du dispositif de contrôle interne.

La fonction Vérification de la conformité

La fonction clé vérification de la conformité est garante du niveau de maîtrise des risques de non-conformité de CCR. (Pour plus de précision sur ses missions, se référer à la politique de vérification de la conformité).

Audit interne

L'audit interne est également une composante importante dans le dispositif de gestion des risques de CCR. En effet, dans le cadre de ses attributions, l'audit interne évalue par une approche systématique et méthodique les processus de management, de contrôle et de gouvernance des risques et formule des propositions pour renforcer leur efficacité.

Les plans d'audit à mener sont définis en fonction des priorités en termes de gestion des risques pour l'entreprise.

Les responsables du contrôle permanent

Nommés pour 3 ans minimum, ils assurent le bon fonctionnement du dispositif et effectuent le lien entre les opérationnels et la Direction Actuariat & Risques. Notamment, ils :

- représentent l'entité en matière de contrôle interne et de gestion du risque ;
- sont les garants de la documentation des processus et des contrôles ;
- informent régulièrement l'ERM des modifications de processus et des nouveaux risques ;
- participent à l'amélioration des contrôles ;
- assurent le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions ;
- assurent le suivi des incidents ;
- contrôlent la bonne application des procédures.

Les managers d'entités

En matière de gestion des risques, les managers d'entités doivent notamment :

- soutenir la culture en matière de management des risques ;
- s'assurer de la conformité des opérations ;
- gérer les risques au sein de leur périmètre de responsabilité dans les limites de la tolérance aux risques ;
- valider les travaux des responsables du contrôle permanent.

Le chargé de contrôle

C'est un opérationnel qui effectue des contrôles de premier niveau et qui est désigné par le manager pour remplir les questionnaires d'auto-évaluation concernant les contrôles non clés de l'année en cours.

L'auto-évaluation permet de :

- rendre compte de l'atteinte des objectifs des contrôles ;
- identifier les axes d'amélioration du dispositif de contrôle interne ;
- encourager l'opérationnel à élaborer des mesures de perfectionnement.

Les collaborateurs

Les collaborateurs sont chargés de respecter cet ensemble de règles et procédures et de mener leurs travaux avec professionnalisme. Les opérations qu'ils réalisent au quotidien engendrent potentiellement des risques. Leur expertise métier leur permet de maîtriser les risques encourus et leur octroie un rôle central dans le dispositif global. Ils sont en charge de :

- produire et communiquer toutes les informations relatives au dispositif de contrôle interne en temps réel (processus, risques, contrôles, incidents, plans d'actions) ;
- participer à la réalisation des contrôles et à leur formalisation ;
- contribuer à la rédaction des procédures de contrôle.

2.7.2 PRESENTATION DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de gestion des risques repose sur :

- La définition de l'appétence aux risques ;

- Sa déclinaison en limites de risques, aux différents niveaux de CCR ;
- Une identification de l'ensemble des risques auxquels CCR est exposée;
- L'évaluation, le suivi et l'information de chacun des risques.

2.7.3 L'APPETENCE AUX RISQUES

L'appétence aux risques est le niveau de risque agrégé que CCR accepte de prendre afin de poursuivre son activité et d'atteindre ses objectifs stratégiques : c'est une limite globale.

La mission de CCR est de construire un portefeuille rentable à risque maîtrisé.

En lien avec l'inversion du cycle de production propre aux entreprises d'assurance et réassurance, CCR est également un gestionnaire d'actif et alloue un budget de risque afin de gérer ce portefeuille d'actif de manière prudente mais avisée.

Il découle de cette stratégie que la prise de risque est associée avant tout à une contrainte d'objectif de solvabilité qui permet de protéger l'intervention de l'Etat.

Le conseil d'administration a ainsi affirmé pour 2018 une appétence aux risques qui permet d'allouer le capital nécessaire pour mener à bien sa mission tout en maintenant un ratio de couverture de son SCR supérieur à 115% et un SIE post choc supérieur à une charge de période de retour 15ans, sur l'année même si les 2 scénarios de chocs suivant se produisaient :

- survenance d'une charge catastrophes naturelles quinquennale ;
- survenance d'une crise financière.

2.7.4 LE REFERENTIEL DES RISQUES DE CCR

Le référentiel couvre l'ensemble des risques pouvant impacter l'entreprise. Il inclut les catégories de risques mentionnés par la directive Solvabilité 2 et a été adapté au profil de risque de CCR. Ce référentiel fait l'objet d'une revue annuelle dans le cadre des risques majeurs en CORI et d'une revue tous les 3 ans pour l'exhaustivité des risques de la cartographie.

Le référentiel possède 3 niveaux de granularité et reprend l'architecture du cadre d'appétence aux risques.

Le premier niveau de catégorie de risque est une structure macro des grandes familles de risques relatives à l'activité de CCR, le second niveau apporte un niveau de détails supplémentaire à ces grandes catégories, le troisième niveau quant à lui décline lorsque cela est pertinent les risques de niveau deux pour une analyse plus fine de certaines familles de risque telles que le risque humain qui regroupe notamment le risque d'erreurs, le risque de fraude interne ou encore le risque de non-respect des procédures.

1^{er} niveau de catégorie :

Risque de Niveau 1	Définition
Risque de Marché	le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers;
Risque de Réassurance publique	le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison de la survenance d'évènements par

	nature exceptionnels ou d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement;
Risques Opérationnels	le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs;
Risque de Pilotage	Risque relatif au management de l'entreprise
Risque de conformité et déontologie	Risque provenant du non-respect des lois et règlements ou des normes de bonne conduite définie par CCR ou la profession

2.7.5 L'ORSA

Pour avoir une vision enrichie de son profil de risques, et afin de s'adapter au mieux à ses spécificités, CCR a choisi d'approfondir l'analyse et la maîtrise de certains risques couverts par la formule standard, à savoir les risques auxquels elle est particulièrement exposée et dont la maîtrise peut s'avérer délicate. Sont principalement concernés le risque CAT et les risques financiers.

CCR a également développé des approches pour analyser certains risques non couverts explicitement par la formule standard.

En sus des préparatifs liés à la formule standard, et pour appréhender au mieux son profil de risques, CCR développe et à pérennise des processus permettant de cartographier les risques auxquels elle fait face, de les analyser, de les mesurer – qualitativement ou quantitativement – et de les juguler : des solutions de mitigation sont adoptées dès que le risque apparaît conséquent. Ces processus sont enrichis et améliorés continuellement.

2.7.5.1 POLITIQUE ORSA

CCR dispose d'une politique formalisée ORSA dont les processus reposent sur le système décrit ci-dessus, fédérant et intégrant l'ensemble des processus stratégiques de pilotage.

Les 5 processus envisagés dans la politique ORSA sont :

- **Solvabilité Propre** y compris les risques non quantifiables ou hors formule standard ;
- **Besoin Global de Solvabilité** (solvabilité prospective) ;
- **Définition du cadre quantitatif de surveillance** avec les zones de confort ;
- **Surveillance continue** avec ses reporting de risques ;
- Procédure de l'**ORSA exceptionnel**.

2.7.5.2 RAPPORT ORSA

Un rapport est à établir annuellement lors de la production d'un ORSA récurrent ou exceptionnel à l'attention tant des Dirigeants que de l'ACPR. Ce rapport est validé par le Conseil d'Administration avant transmission sous quinzaine à l'ACPR.

Le rapport est le produit d'une synthèse réalisée à partir de l'ensemble des livrables détaillés dans la politique.

2.8 DISPOSITIF DU CONTROLE INTERNE

2.8.1 OBJECTIFS

Le Groupe CCR fait siens les objectifs de contrôle interne tels qu'ils sont définis par l'AMF. Le dispositif de contrôle interne mis en place par CCR vise ainsi à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

2.8.2 DEMARCHE ET ORGANISATION

La démarche du contrôle interne s'inscrit dans une volonté de CCR de maîtriser ses risques et de répondre à ses exigences réglementaires.

La directive européenne « Solvabilité 2 », spécifie que les entreprises d'assurance et de réassurance disposent d'un système de contrôle interne efficace. Ce système doit comprendre au minimum des procédures administratives et comptables, un cadre de contrôle interne, des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise et une fonction de vérification de la conformité.

La démarche de contrôle interne et de gestion des risques de CCR repose principalement sur les composantes suivantes :

SENSIBILISER : Tous les collaborateurs ont un rôle à jouer dans le dispositif et doivent pouvoir être force de proposition ;

STRUCTURER : Bâtir une démarche de contrôle interne reposant sur des référentiels reconnus et appliqués par tous, et adapter les moyens aux objectifs visés ;

ACCOMPAGNER : Préparer suivre et accompagner tous les acteurs du dispositif dans l'application des nouvelles méthodologies ;

COMMUNIQUER : En interne et en externe pour démontrer les progrès réalisés en matière de contrôle interne ;

DOCUMENTER : Créer et mettre à disposition de tous, l'ensemble des éléments qui contribuent à la formalisation du dispositif de contrôle interne (manuels de normes et procédures, tableaux de bord, schémas de processus formalisés, descriptions des tests et analyses d'évaluation des contrôles, cartographie des risques, ...).

La démarche d'amélioration continue du dispositif de contrôle interne contribue à optimiser les opérations et mieux maîtriser les activités.

2.8.3 LES CHARTES

Plusieurs chartes ont ainsi été définies au sein de CCR :

- Une **charte du contrôle interne** a été validée et diffusée en 2012 au sein de CCR et est applicable chez CCR. Elle a pour objectifs de décrire le dispositif en place dans l'entreprise et de le partager avec l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.
- Une **charte informatique** définit les conditions pour concilier l'objectif de sécurité informatique avec la garantie du respect des droits et libertés des salariés de l'entreprise. Aux termes de cette charte, CCR s'engage à respecter la transparence dans la définition et l'exécution de ses procédures de sécurité informatique, cependant que les salariés de l'entreprise s'engagent, dans leur utilisation des outils informatiques mis à leur disposition, à respecter la législation.
- Une **charte éthique** rappelle les finalités et les valeurs de l'entreprise et définit les principes d'action auxquels chaque membre du personnel est invité à se référer dans l'exercice de ses tâches.
- Une **charte archives** formalise les règles d'archivage des documents éligibles à une conservation durable, précise les responsabilités et permet d'atteindre les objectifs de mise en conformité avec les réglementations légales et métier.

2.8.4 INDEPENDANCE ET EFFICACITE DU CONTROLE INTERNE

La direction Actuariat & Risques et les commissaires aux comptes établissent des recommandations lorsqu'ils constatent une défaillance dans le dispositif de contrôle interne. Ces recommandations sont portées à la connaissance du comité d'audit, des comptes et de la gestion des risques.

Un suivi des recommandations est réalisé, par département gestion des risques & contrôle interne de la direction Actuariat & Risques. Cette dernière en rend compte périodiquement au comité d'audit, des comptes et de la gestion de risques et à la direction générale.

L'implication de la direction générale et de la structure hiérarchique concourt à assurer la mise en place de plans d'actions pour répondre à ces recommandations.

2.8.5 LE PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)

Le PCA vise à garantir la continuité des activités essentielles de CCR suite à un accident grave ou à un sinistre majeur auxquels est exposée CCR. Les risques considérés sont notamment les risques de destruction des locaux dans lesquels CCR est installée ou d'impossibilité d'accéder à ces locaux, les risques de destruction de certaines archives, les risques d'indisponibilité globale et prolongée des systèmes d'information (des activités de souscription, de comptabilité et de finance) ou des moyens de communication.

Le PCA inclut :

- les dispositifs de gestion de crise (structure de crise, procédures d'escalade, processus de décision, gestion du personnel, communication de crise, etc.) ;
- le plan de secours informatique ;
- le plan de repli des utilisateurs (relogement, transport, téléphone, etc.) ;
- enfin le PCA intègre les plans de reprise des activités et de fonctionnement en mode dégradé.

Le PCA a ainsi défini trois priorités pour assurer la continuité des activités et réduire les effets inacceptables pour CCR de ces risques majeurs :

- garantir la continuité des contacts avec la clientèle et avec l'Etat actionnaire ;
- protéger les documents sensibles ;
- garantir la disponibilité des outils informatiques.

2.8.6 PROCEDURES ET REGLES CCR

CCR dispose en outre de procédures et règles internes lui permettant de mener efficacement son activité tout en maîtrisant ses risques. Il s'agit notamment de procédures et/ou règles relatives :

- à la conformité des activités de l'entreprise aux politiques et stratégies établies par les organes dirigeants et à la conformité des opérations de réassurance aux dispositions législatives et réglementaires ;
- à l'évaluation et au contrôle des placements ;
- à l'identification, l'évaluation, la gestion et le contrôle des risques auxquels CCR est exposé ;
- à la conformité en matière d'acceptations et de tarification du risque, de cession en réassurance, de provisionnement des engagements réglementés à la politique de l'entreprise dans ces domaines ;
- au suivi de la gestion des sinistres ;
- au suivi des filiales ;
- à la maîtrise des activités externalisées et des modes de commercialisation des produits de l'entreprise ;
- à l'élaboration et à la vérification de l'information financière et comptable.

2.9 SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance des activités importantes de CCR est intra-groupe. Elle est décrite au paragraphe 2.1.7.

2.10 INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

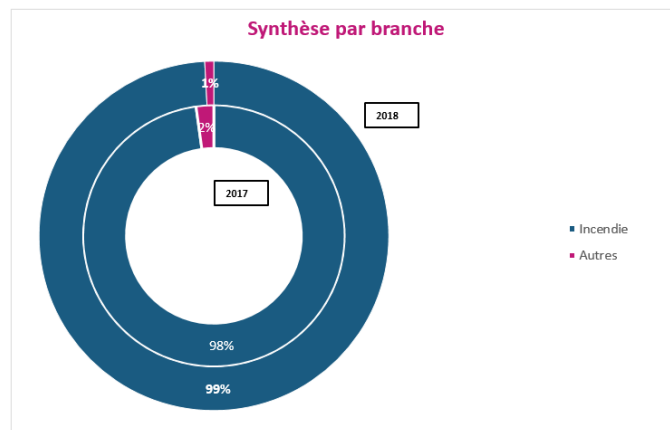
Nous ne notons pas à ce jour d'information supplémentaire importante autre que celles décrites ci-dessus, relative au système de gouvernance de CCR.

3. PROFIL DE RISQUE

3.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

A l'exception des affaires Vie et Non-Vie non-transférées à CCR Re (en run-off chez CCR), CCR est un réassureur exclusivement Non-Vie exerçant en France.

L'activité de CCR « Réassurances publiques » a représenté sur l'exercice social échu un chiffre d'affaires total de 908 M€ dont 92% pour les primes de réassurance des catastrophes naturelles. Le graphique suivant présente la répartition du chiffre d'affaires pour les deux derniers exercices de souscription :



3.1.1 RISQUES SOUS PRISME SCR

En conséquence, son profil de risques sous métrique formule standard présente un risque CAT Non-Vie très largement prépondérant. Viennent ensuite, par ordre décroissant d'importance, le SCR de Primes & Provisions Non-Vie, le SCR Marché, le SCR Opérationnel, puis le SCR de Contrepartie.

Le SCR de souscription Non-Vie est constitué de façon prépondérante par le risque CAT puis par le risque de primes et de provisions.

Ces 2 risques sont pilotés par CCR au brut au travers d'analyses et de modèles très poussés, de ses processus de souscription et ORSA mais également par des outils de diminution des risques comme l'appel à la rétrocession. La garantie d'Etat accordée à ces activités est en soit un outil de diminution des risques très important.

Les principaux processus encadrant ces risques sont :

- adoption du budget de risque global par le Conseil d'administration ;
- adoption du sous budget CAT par le Conseil d'administration ;
- construction d'un portefeuille sous prisme très encadré de souscription et de tarification et sous un processus de décision défini ;
- vérification, validation de règles strictes de souscription ;
- utilisation des rapports de la fonction actuarielle pour ajuster le profil de risque, les modèles et faire éventuellement appel à de la rétrocession supplémentaire.

Comme CCR est évaluée sous Formule Standard, une analyse de son adéquation (notamment au risque de réserve et au risque CAT) est régulièrement menée.

L'ensemble des risques, sensibilités et dispositifs en place sont décrits en détail dans le rapport ORSA de CCR.

3.2 LA GESTION DES ACTIFS

3.2.1 PRINCIPES GENERAUX

Les lignes directrices de la politique de placements sont arrêtées par le conseil d'administration, en décembre de chaque année pour l'exercice suivant.

Elles concernent, d'une part, le budget de risque d'investissement que CCR est autorisée à prendre au maximum, d'autre part, les objectifs et les limites hautes et basses des investissements dans les différentes catégories d'actifs qui en découlent.

Les résultats de la gestion financière et les conséquences à tirer de l'évolution des marchés font l'objet de points réguliers au conseil d'administration.

Ce dernier reçoit, en particulier, les informations suivantes :

- information, lors de l'arrêté des comptes, sur l'évolution des placements financiers en grande masse (par nature de placement et sur plusieurs exercices), en prix de revient historique ainsi qu'en valeur de marché,
- information périodique sur l'évolution des actifs financiers, par nature de placement, information périodique sur les tendances du marché immobilier assortie, le cas échéant, de demandes d'accord préalable pour des arbitrages d'immeubles,
- information sur des investissements particuliers (tels que des produits dérivés au titre de la gestion en direct) assortie, le cas échéant, de demandes d'autorisation relatives à ces produits.

3.2.2 LE CADRE D'ANALYSE POUR LA STRATEGIE D'ALLOCATION D'ACTIFS

Les choix d'allocation d'actifs s'effectuent dans le cadre d'une réflexion axée autour des trois dimensions suivantes :

3.2.2.1 LE RISQUE

CCR s'attache à appréhender simultanément trois niveaux de risque.

- Le risque en capital : risque d'enregistrer une dépréciation importante et durable sur un actif.
- Le risque de fluctuation de la valeur d'un actif : son impact demeure d'ordre comptable (provisions affectant le résultat) et réglementaire (variation des fonds propres réglementaires) tant que l'on ne cède pas l'actif en question.
- Le degré de corrélation entre deux actifs : risque de subir une dépréciation concomitante de deux actifs. Une forte corrélation peut s'observer dans des scénarios extrêmes ou atypiques, alors même que les actifs en question apparaissent dé-corrélés, et donc contribuent à un portefeuille diversifié, en temps normal.

On observe généralement une hiérarchie entre ces trois niveaux de risque, le premier étant le plus significatif.

3.2.2.2 LA LIQUIDITE

C'est la capacité à céder un actif sous des délais rapides et sans subir de décote significative par rapport à la valeur de marché, ou à la valeur d'estimation pour un actif non coté. Les actifs occupent un continuum allant des actifs hautement liquides aux actifs dépourvus de liquidité.

3.2.2.3 LA REMUNERATION ESPEREE

On distingue les deux notions suivantes :

- Le rendement : versement de revenus sous forme de coupons, d'intérêts, de dividendes ou de loyers.
- La rentabilité : elle intègre le rendement et les gains et pertes en capital (latents ou réalisés).

Dans la pratique, ces trois dimensions sont imbriquées les unes dans les autres.

3.2.3 ARTICULATION ENTRE RISQUE, LIQUIDITE ET RENTABILITE POUR L'ALLOCATION D'ACTIFS

CCR établit une hiérarchie conduisant à appréhender par priorité le risque des placements, puis à évaluer la liquidité des actifs pour enfin analyser la rentabilité espérée.

Un niveau de risque relativement bas

D'un point de vue économique et financier, le portefeuille de placements présente un risque global faible : sa volatilité s'établit autour de 3% à 5% en rythme de croisière, ce qui induit que la probabilité d'encourir une baisse globale de sa valeur excédant 5% en cas de choc financier est faible. D'un point de vue comptable, les normes françaises, avec d'une part la valorisation des actifs obligataires en valeur d'acquisition (moyennant le mécanisme de la surcote-décote) et d'autre part les seuils de dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable, permettent un certain lissage des fluctuations financières.

Enfin, l'existence de plus-values immobilières encore importantes fournit à CCR un socle de protection appréciable dans les épisodes de marché baissier.

Une préférence pour les actifs offrant une bonne liquidité

Ce choix résulte en grande partie des caractéristiques de l'activité de réassurance, avec le poids considérable des engagements liés aux catastrophes naturelles en France. Dans une perspective de gestion actif-passif, l'éventualité de subir des sinistres très importants, donc de devoir procéder à des décaissements conséquents dans des délais relativement courts, est une contrainte forte qui influence les choix d'investissement. La dégradation progressive de la liquidité des marchés depuis 2008 conduit à accorder une attention encore plus grande à cette question, qui constitue un enjeu prioritaire.

Une rentabilité de type obligataire et assez régulière dans le temps

Le choix d'un niveau de risque bas et d'une grande liquidité s'accompagne inévitablement d'un niveau de rentabilité assez modéré. Il peut être rapproché de la rentabilité octroyée par un placement obligataire entre 3 et 5 ans.

Les décisions d'investissement s'appuient sur un processus de gestion privilégiant l'approche fondamentale, c'est-à-dire l'analyse économique et financière du contexte global, puis une analyse systématique des actifs financiers et des fonds d'investissement. Ce processus permet de se forger des convictions orientant les choix d'allocation dans le respect des contraintes financières et réglementaires. Du fait de la durée des passifs, l'horizon d'investissement est à moyen terme (5 à 10 ans), avec une démarche orientée vers la détention durable des actifs (philosophie « buy & maintain » plutôt que trading), sauf intervention d'éléments remettant en question la thèse initiale d'investissement.

3.2.4 STRUCTURE DES ACTIFS DE CCR

L'analyse est menée selon les actifs détenus en direct. L'analyse par transposition vient compléter la vision risque.

Placements monétaires

Les actifs monétaires représentent 6,3% des placements totaux. Ils sont quasi-exclusivement libellés en euros. Le poids de la trésorerie a augmenté en raison d'une sinistralité élevée depuis 2017, nécessitant de disposer d'une capacité immédiatement disponible à assurer des décaissements potentiellement importants. Cette trésorerie est répartie dans différents types de supports :

- Fonds monétaires : ils ont dégagé une rentabilité légèrement négative en 2018.
- Comptes bancaires à vue : cette trésorerie ne rapporte pas d'intérêt mais elle ne subit pas l'impact des taux négatifs dans la limite d'un plafond défini par chaque banque.
- Dépôts à terme : ils ont permis d'obtenir une rémunération légèrement positive et d'éviter l'impact des taux négatifs. Ces dépôts peuvent avoir une durée de plusieurs années, mais une sortie anticipée reste possible sous réserve du respect du préavis de sortie, moyennant une pénalité de rachat.

Placements obligataires & crédit

Les actifs obligataires ont un poids de 61,0% par rapport aux placements totaux. En matière de mode de détention de ces actifs, les obligations en direct représentent 88,0% du total obligataire, le complément faisant l'objet d'une gestion déléguée et étant détenu dans des fonds ouverts ou des fonds dédiés selon les types de gestion. Ce portefeuille obligataire est exclusivement libellé en euro avec un risque de change extrêmement réduit.

La qualité des placements obligataires se situe à un niveau élevé par rapport au risque de crédit : le portefeuille obligataire en direct est uniquement investi en obligations « investment grade » avec une notation moyenne de AA, tandis que la diversification sur des obligations « high yield » est réalisée au travers de fonds.

Les actifs obligataires & crédit en gestion déléguée sont une source de diversification par rapport au portefeuille en direct.

Les placements diversifiés

Les placements diversifiés sont répartis en trois catégories : les titres hybrides, les placements alternatifs et les autres placements diversifiés. Ils se composent exclusivement de fonds d'investissement en gestion déléguée. Ils représentent 6,8% des placements totaux.

Les placements en immobiliers

Ils représentent 6,3% des placements totaux. Les placements immobiliers se répartissent en deux grandes catégories :

- Immeubles d'habitations et de bureaux situés à Paris et en Ile de France dans des localisations dites Prime, détenus en direct ou au travers de SAS ;
- Engagements dans des fonds type OPPCI majoritairement paneuropéens, ce qui permet d'assurer une diversification du portefeuille immobilier tant en classe d'actifs (hôtels, commerces, logistiques) que géographique.

Les placements en actions

Ils représentent 7,2% des placements totaux, avec une composante principale en actions cotées (5,8% des placements totaux) et une diversification dans les actions non cotées (1,4% des placements totaux).

Prêts :

L'exposition en fonds de prêts représente 3,9% des placements totaux.

Participation

Il s'agit de la participation (100%) dans la filiale CCR Re

3.2.5 EXPOSITION AUX PRINCIPAUX RISQUES FINANCIERS

Risque de change

Le risque de change ne représente qu'une exposition très marginale.

Risque de taux d'intérêt

La sensibilité du portefeuille obligataire s'établit à 3,0%, y compris les placements en OPC taux/crédit. En intégrant les placements monétaires, la sensibilité globale sur les actifs à taux d'intérêt est de 2,8%.

Risque de crédit

Le portefeuille obligataire en direct est exclusivement composé de titres de catégorie « Investment Grade ». Les obligations AAA/AA représentent 68,0% du portefeuille obligataire. Les obligations BBB représentent 8,8% du portefeuille. Les segments les plus importants du portefeuille sont les obligations sécurisées (covered bonds – 21%), les obligations de sociétés privées (corporate bonds – 23%) et les obligations souveraines (16%).

Risque de liquidité

La liquidité des actifs peut être appréciée sur la base des caractéristiques du portefeuille global d'actifs :

- Un encours de liquidités de 6,3% des placements totaux.

- Un montant limité d'actifs financiers peu ou pas liquides se limitant à 10,1% des placements totaux. Il s'agit essentiellement de fonds de prêts et de fonds d'actions non cotées.
- Un portefeuille d'obligations d'émetteurs de premier plan représentant 68% des actifs avec une proportion significative d'obligations à faible durée de vie résiduelle.
- Un ensemble d'OPC dont le rachat peut intervenir de façon quotidienne ou hebdomadaire dans la grande majorité des cas.

En dehors des actifs financiers peu ou pas liquides, les placements immobiliers ont la liquidité la plus faible. Ils représentent un encours de 6,1% des placements totaux. Une cession ordonnée pourrait exiger un délai de 9 à 18 mois pour la plupart des immeubles. Un budget d'investissement maximum est défini chaque semestre pour les actifs peu ou pas liquides.

La société effectue régulièrement des analyses par stress test et reverse test.

3.3 RISQUE OPERATIONNEL

CCR érige en principe le fait de ne pas présenter de risque opérationnel majeur après ajustement par un contrôle adapté.

3.3.1 DECLINAISON OPERATIONNELLE

Le risque opérationnel de CCR est encadré par le dispositif de contrôle interne au sein du macro dispositif de gestion des risques.

CCR fait siens les objectifs de contrôle interne tels qu'ils sont définis par l'AMF. Le dispositif de contrôle interne mis en place par CCR vise ainsi à assurer :

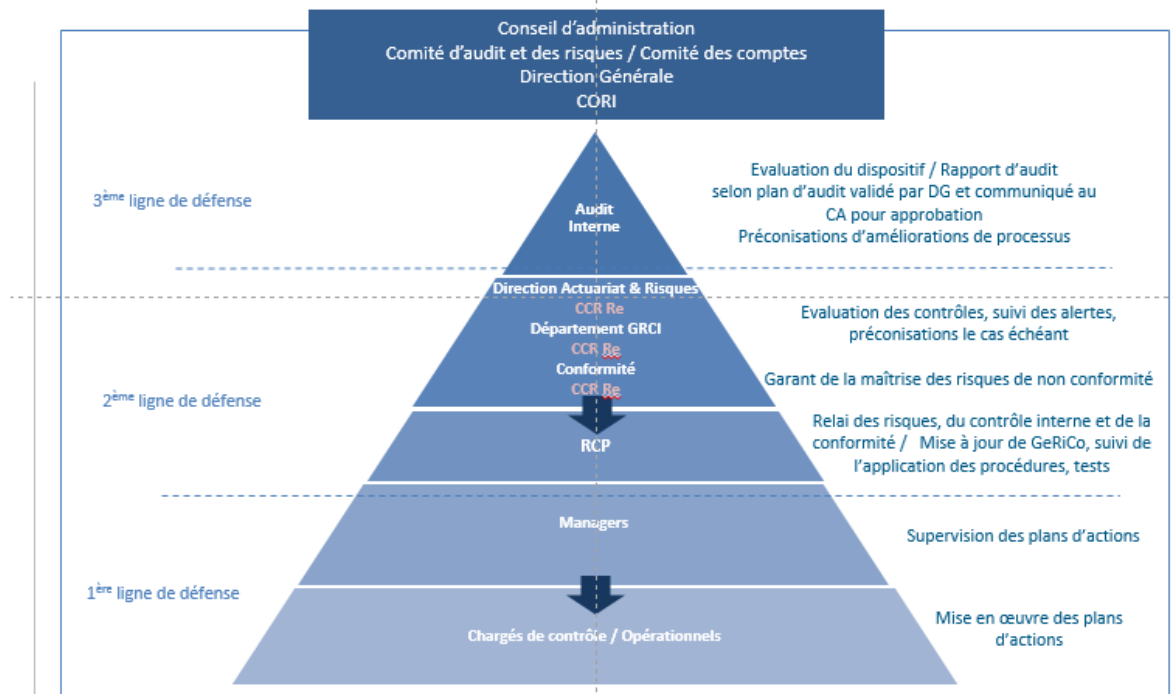
- la conformité aux lois et règlements;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs;
la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Pour les travaux d'analyse de son dispositif de gestion globale des risques, CCR utilise le référentiel COSO II.

Le positionnement du contrôle interne est représenté ci-dessous :

Dispositif de Contrôle interne



3.3.2 EVALUATION

Les revues périodiques des différentes cartographies permettent de mettre à jour les risques opérationnels et leurs évaluations.

Au sein du modèle stochastique d'entreprise, un module est dédié au risque opérationnel. Il est interfacé aux évaluations des risques opérationnels présents dans la cartographie (fréquence & coût).

Une lecture de la politique de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel pourra compléter cette présentation.

3.4 LES AUTRES RISQUES

CCR ne décèle pas à ce jour s'autre risque susceptible d'impacter ou de compléter la vision ci-dessus.

3.5 EXPOSITION AU RISQUE

3.5.1 EVALUATION DES RISQUES

L'évaluation suit le processus homogène présenté ci-dessus pour le risque opérationnel et étendu à l'ensemble des risques de l'entreprise. Pour rappel ce processus est basé sur les cartographies

périodiques, le processus risques émergents, le processus risques supra majeurs et toutes les études et analyses actuarielles menées par CCR.

3.5.2 RISQUES IMPORTANTS

Les risques importants sont décrits ci-dessus (souscription, investissements). Le processus de risques supra-majeurs associe les membres du COMEX, le CORI et le Département GRCI.

Pour mémoire ce processus de suivi des risques supra majeurs est un processus en approche top down et est en place sur une base annuelle depuis 2013. Il évolue afin de partager ces risques supra majeurs en vision continue et ainsi de mettre en place les moyens de maîtrise ou de suivi du risque en souplesse, réactivité et efficacité.

3.5.3 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les actifs ont été investis conformément au principe de personne prudente énoncé à l'article 132 de la directive 2009/138/CE.

Les actifs ont été investis conformément à la politique de gestion du risque d'investissement adoptée par le Conseil d'administration de CCR.

3.5.4 CONCENTRATION

CCR ne présente pas de concentration de risques importantes. Le suivi de ce risque est effectué dans les différents métiers de l'entreprise (placements par la transposition, souscription par le suivi des expositions CAT et la recherche d'un portefeuille diversifié).

3.5.5 TECHNIQUE D'ATTENUATION DES RISQUES

CCR fait appel à deux grandes familles de techniques d'atténuation des risques : la rétrocession et les couvertures actions.

3.5.5.1 RETROCESSION

La politique détaillée est décrite dans le rapport sur la politique de rétrocession

3.5.5.2 PROTECTION DU PORTEFEUILLE ACTIONS

CCR a fait le choix de mettre en place une stratégie de protection de son portefeuille actions :

- Sur la base de contrats futurs ;

- De façon à se prémunir d'une baisse maximale de **15%** des valorisations au 31/12/2018.

3.5.6 SENSIBILITE AUX RISQUES

Le rapport ORSA détaille la sensibilité du profil de risque à différentes scénarios adverses.

Les scénarios envisagés et leurs impacts sont présentés plus en détail dans le rapport ORSA. Ils démontrent une très grande résilience de CCR cohérente avec son profil de risque et ses protections.

4. VALORISATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Ce chapitre traite de la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité. Il permet aussi d'expliquer les différences de traitement entre la norme comptable FRENCH GAAP et la valorisation sous le nouveau régime Solvabilité II.

4.1 VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2018

De manière générale les actifs suivent une valorisation en valeur de marché, il n'y a donc pas de modèle d'évaluation ni interne ni externe.

4.1.1 SOURCE, CONTROLE ET UTILISATION DES DONNEES

Le Service comptabilité financière & trésorerie produit régulièrement des états de reporting permettant de suivre l'évolution des placements financiers.

Afin de garantir la fiabilité et l'exhaustivité du reporting financier, les extractions d'informations depuis le logiciel comptable Chorus Institutionnels sont automatisées.

Les cours de valorisation sont fournis par la base de données de Chorus Institutionnels qui s'alimente auprès des principaux fournisseurs de cours et chez les dépositaires des fonds d'investissement ; cette base Nile est mutualisée avec des réassureurs et assureurs de la place de Paris.

Compte tenu des instruments financiers généralement détenus en portefeuille par CCR, cette base s'avère d'une fiabilité correcte et permet ainsi de limiter fortement les problèmes de cours erronés ou manquants.

La valorisation intégrale du portefeuille est effectuée chaque fin de mois, sachant qu'une évaluation peut être effectuée à tout moment à la demande des gestionnaires financiers ou de la direction générale.

La valorisation de la participation CCR RE est effectuée à la valeur mesurée sous métrique solvabilité 2, sur un pas trimestriel.

Le contrôle automatisé de la valorisation des actifs de CCR avec une valorisation extérieure (relevés titres reçus des dépositaires) est systématiquement effectué à la fin de chaque trimestre.

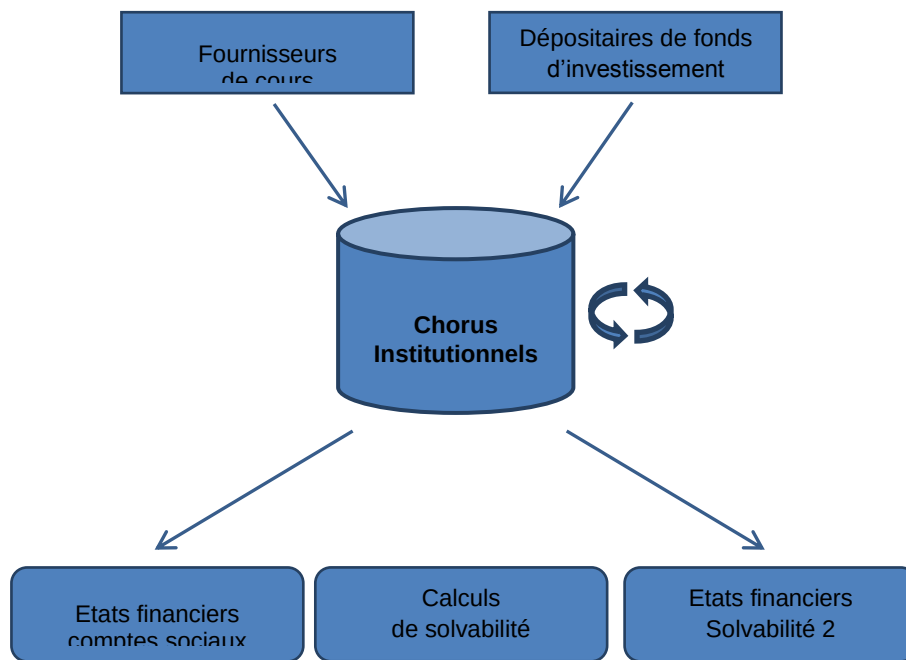
Par ailleurs, conformément à la réglementation, tous les cinq ans, des experts immobiliers évaluent la valeur vénale de chaque immeuble. Ils actualisent ensuite cette valeur chaque année. Ces valeurs sont communiquées à l'ACPR. Ce patrimoine étant détenu, pour l'essentiel, depuis de nombreuses années et en raison de ses qualités, il présente des plus-values latentes significatives.

Les opérations de change (ventes à terme et NDF) sont intégrées dans le hors-bilan de CCR ; la valorisation de ces engagements est systématiquement contrôlée avec la valorisation reçue des intermédiaires financiers. Dans le cadre du règlement EMIR, si des écarts sont constatés, une demande de justification est demandée à l'intermédiaire. Ces opérations sur devises sont intégrées dans le bilan prudentiel.

Plus généralement, dans le cadre de leurs contrôles semestriels, les Commissaires aux Comptes effectuent des tests significatifs sur la valorisation des différents placements détenus par l'entreprise.

Les extractions de données à partir du progiciel Chorus sont utilisées pour les calculs de solvabilité, pour les rapports financiers « comptes sociaux », et pour les rapports financiers Solvabilité 2. Pour chacun de ces sujets, ces données / ces valorisations sont traitées de la même façon, tant sur le plan des hypothèses que sur les méthodes pour les exploiter.

Il n'y a par conséquent pas de différence, tant quantitative que qualitative, entre les bases, méthodes et principales hypothèses utilisées par CCR pour la valorisation des actifs à des fins de solvabilité, et celles utilisées pour leur valorisation dans les états financiers. Par suite les écarts de valorisation entre comptabilité FRENCH GAAP et solvabilité II sont également tracés.



4.1.2 VALORISATION DES PLACEMENTS

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Property, plant & equipment held for own use	R0060	69 690 000	51 982 553
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	7 484 058 023	6 476 277 029
Property (other than for own use)	R0080	245 180 000	78 070 991
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	787 082 663	360 929 229
Equities	R0100	60 126 615	19 063 272
Equities - listed	R0110	3 328 176	3 327 942
Equities - unlisted	R0120	56 798 440	15 735 330
Bonds	R0130	4 159 302 386	4 037 913 831
Government Bonds	R0140	1 152 781 228	1 105 599 477
Corporate Bonds	R0150	3 006 521 159	2 932 314 354
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	2 182 297 956	1 930 231 304
Deposits other than cash equivalents	R0200	50 068 402	50 068 402
Loans and mortgages	R0230	80 689 474	80 345 635
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250	946 205	946 205
Other loans and mortgages	R0260	79 743 269	79 399 430
Deposits to cedants	R0350	9 271 541	9 216 384
Cash and cash equivalents	R0410	398 933 691	398 933 691

4.1.3 VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

Les autres actifs du bilan prudentiel affichent les valorisations suivantes à date :

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		615 720
Intangible assets	R0030		3 369 463
Deferred tax assets	R0040	6 511 233	
Pension benefit surplus	R0050		
Derivatives	R0190		
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Reinsurance recoverables from:	R0270	127 785 005	142 661 606
Non-life and health similar to non-life	R0280	117 743 229	142 172 740
Non-life excluding health	R0290	117 743 229	142 172 740
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	10 041 776	488 866
Health similar to life	R0320	686 460	32 219
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	9 355 315	456 647
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	265 317 749	264 496 916
Reinsurance receivables	R0370	272 321	271 414
Receivables (trade, not insurance)	R0380	83 410 864	83 005 447
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		0
Total assets	R0500	8 525 939 901	7 511 175 858

a) Provisions pour rétrocession

Les provisions pour rétrocession comptes sociaux sont valorisées selon la norme Solvabilité II : calcul d'une meilleure estimation, avec prise en compte d'un facteur d'ajustement pour risque de défaut des rétrocessionnaires.

b) Créances nées d'opérations réassurance et autres créances

Ces postes contiennent tous les soldes de créances. Ces postes en valeur comptes sociaux sont actualisés au forfait à un an, en considérant qu'en run-off ils seront liquidés en un an.

c) Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

A date, ce poste ne contient aucun actif.

La valorisation des autres actifs à des fins de solvabilité II ne diffère pas de la valorisation des autres actifs à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes. Par suite les différences de traitements de valorisation entre norme FRENCH GAAP et normes Solvabilité II sont tracées.

4.2 VALORISATION DES PASSIFS AU 31/12/2018

Les affaires non transférées à CCR Re lors de la création de cette dernière lui sont intégralement rétrocédées. Ceci se traduit par :

- la présence de ces engagements et de leurs LoB et devises dans la meilleure estimation acceptation de CCR, en plus des équivalents relatifs aux engagements « Réassurances publiques » ;
- la présence de ces engagements et de leurs LoB et devises dans la meilleure estimation rétrocession de CCR, en plus des équivalents relatifs aux engagements « Réassurances publiques » ;
- des SCR relatifs à ces engagements rétrocédés nuls au net de rétrocession.

4.2.1 VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Processus de provisionnement « Compte sociaux »

Acceptation

La procédure de provisionnement est formalisée dans un guide annuel validé par le CORI.

Le processus de provisionnement des affaires souscrites en réassurance est conduit sur une base trimestrielle. Il est effectué par le service Contrôle de Gestion & Inventaires depuis 2015 et fait l'objet d'une revue annuelle par la fonction actuarielle de CCR. Il fait l'objet d'un audit externe tous les 3 ans.

Ces travaux sont effectués en étroite collaboration avec la Comptabilité Technique et la Souscription.

Les contrats de réassurance sont répartis par lots actuariels. Un lot actuariel est défini comme un groupement de sections homogènes d'un point de vue risques et comportements de liquidation. Chaque lot sera caractérisé par :

- le risque qu'il couvre : RC auto, incendie, etc. ;
- la nature de ses affaires : (gestion) x (Non-Vie / Vie) x (traité / facultative) x (proportionnel / non-proportionnel) ;
- un critère géographique.

Pour chaque lot actuariel, le processus de provisionnement est conduit de la même manière :

- collecte des triangles « exercices de souscription / exercices sociaux » de primes, payés et provisions pour sinistres à payer (PSAP) du lot actuariel. Les triangles sont générés par les données comptables des sections sous-jacentes au lot actuariel ;
- collecte d'éventuelles données d'experts relatives au lot actuariel considéré (informations sur un contrat, sur un événement, etc.) ;
- utilisation du logiciel ResQ ;
- détermination pour chaque exercice de souscription :
 - d'un ultime de primes et des primes restant à émettre en découlant ;
 - d'un ultime de charge sinistres 50-50, correspondant à l'espérance mathématique ;
 - d'un ultime de charge sinistres 70-30, des PSAP 50-50 et 70-30 en découlant ;
 - des trajectoires de liquidation de ces PSAP et primes restant à émettre.
- éclatement par algorithmes des PSAP 50-50 et des PSAP 70-30 du lot actuariel sur les affaires le composant.

Les PSAP 70-30 sont les provisions apparaissant dans les comptes sociaux de CCR ;

Ce processus et les lots actuariels font l'objet d'une revue annuelle des commissaires aux comptes de CCR. Ce processus est mis en application au sein du groupe CCR depuis 2001.

La qualité du niveau provisionnement est également contrôlée tous les 3 ans par un audit externe.

Rétrocession

Le processus de provisionnement des affaires de rétrocession non-Vie et Vie est géré directement par le service « Rétrocession » en collaboration avec la Comptabilité Technique. Des prévisions d'ultimes primes et sinistres sont faites sur base trimestrielle par le service Rétrocession, affaire par affaire. Les PSAP cédées et les primes restant à céder en sont déduites par la Comptabilité Technique.

Les affaires de rétrocession peuvent être gérées affaire par affaire, dans la mesure où elles sont beaucoup moins nombreuses (moins de 20 par renouvellement de programme de rétrocession), et où elles ne sont que très rarement sinistrées.

Dans le cas de la rétrocession, les provisions cédées portant moins d'incertitudes et CCR disposant de peu de données historiques, les PSAP cédées 50-50 sont identiques aux PSAP cédées 70-30.

Affectation des “Lines of Business”

A date, le portefeuille de CCR comprend les LoB suivantes:

Lines of Business

Motor vehicle liability insurance
Marine, aviation and transport insurance
Fire and other damage to property insurance
General liability insurance
Credit and suretyship insurance
Miscellaneous financial loss
Non-proportional casualty reinsurance
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance
Non-proportional property reinsurance
Health reinsurance SLT
Life reinsurance

Cette liste est susceptible d'évoluer à l'avenir, selon la stratégie commerciale de CCR.

Il est important de noter que seules les LoB property génèrent actuellement du risque de primes.

Acceptation

Les critères de définition des lots actuariels sont suffisamment fins pour permettre une affectation adéquate lot actuariel par lot actuariel aux LoB. Une table de passage a été créée et auditée par des experts indépendants.

Voici un extrait de cette table :

Lot actuariel		Line of Business	
Identifiant	Libellé	Identifiant	Libellé
...	...	...	...
AIT009A	Transport Proportionnel Europe	I000018	MAT
AIT009B	Transport Proportionnel Reste du Monde	I000018	MAT
AIT010A	Transport Non Proportionnel Europe	I000027	Reins MAT
AIT010B	Transport Non Proportionnel Reste Monde	I000027	Reins MAT
AIT011A	Crédit Caution Proportionnel	I000021	Credit
...	...	...	...

Toute affaire acceptée étant obligatoirement affectée à un lot actuariel, elle est obligatoirement affectée à une et une seule LoB.

Rétrocession

Les traités en rétrocession pouvant couvrir plusieurs LoB à la fois, les PSAP cédées et les primes rétrocédées sont ventilées par LoB par proratisation, en se basant sur la répartition par LoB des affaires acceptées couvertes par le traité de rétrocession.

Méthode de valorisation de la meilleure estimation et de la marge pour risque

La Direction Actuariat et Risques de CCR est en charge de la valorisation de la meilleure estimation et de la marge de risque.

- Meilleure estimation (Best Estimate)

Acceptation

Les contrats acceptés, issus des lots actuariels, sont ventilés par “Lines of Business” (LoB).

Les critères de définition des lots actuariels sont suffisamment fins pour permettre une affectation adéquate lot actuariel par lot actuariel aux LoB. Une table de passage a été créée et auditée par le cabinet PWC fin 2015. Tout contrat accepté étant obligatoirement affecté à un lot actuariel, il est obligatoirement affecté à une et une seule LoB.

Les flux futurs constitutifs de la meilleure estimation sont issus des liquidations lot actuariel par lot actuariel des PSAP 50-50 de ces lots et de leurs primes restant à émettre (au quantile 50-50 également), auxquels sont ajoutés les liquidations des provisions pour frais de gestion de sinistres, pour frais d’administration, pour frais d’investissement et pour frais généraux. Les liquidations se font à la maille devise x lot actuariel.

L’actualisation de ces flux est menée devise par devise, sur la base des courbes de taux EIOPA « risk free rate» sans « volatility adjuster » à date de calcul.

L’agrégation par LoB (application de la table de passage lot actuariel / LoB), puis toutes LoB confondues, des meilleures estimations de primes et de sinistres de chaque lot actuariel donne respectivement les meilleures estimations brutes de primes et de sinistres par LoB, et la meilleure estimation brute acceptation finale.

Des contrôles sont effectués durant le processus afin de vérifier que l’exhaustivité des PSAP 50-50 comptables et des primes restant à émettre est bien intégrée à la meilleure estimation acceptation.

Concernant les devises, CCR, en tant que réassureur international, traite dans ses comptes près d’une centaine de devises. La meilleure estimation est calculée et actualisée par devise, avec courbes de taux distinctives et adaptées par devise, pour a minima 95% de la quantité. Le complémentaire est actualisé avec la courbe des taux USD. Ce choix se justifie notamment par le fait que le complémentaire engendre principalement des flux financiers étant en grande majorité libellés en USD (cas du HKD, du MYR, etc.).

Concernant les frais de gestion de CCR, ils sont inclus dans les PSAP 50-50. Ces frais sont imputés à un compte dédié.

Tant en acceptation qu'en rétrocession, la séparation entre meilleure estimation pour primes et meilleure estimation pour sinistres est effectuée en amont, sur les flux de liquidation non actualisés constitutifs des meilleures estimations et à la maille « line of business x devises », en se basant sur les quantités « reportées » FRENCH GAAP à cette même maille. Les provisions pour sinistres reportés FRENCH GAAP sont ainsi calculées contrat par contrat par le système AGIR du Groupe CCR, sur la base des informations contractuelles de ces derniers, et représentent la part des sinistres à payer survenus après la date d'inventaire. Ces provisions sont agrégées à la maille « line of business x devises », et appliquées aux flux correspondants, pour en déduire leurs parts pour primes, et par complémentarité leurs parts pour sinistres.

Rétrocession

Les traités en rétrocession pouvant couvrir plusieurs LoB à la fois, les PSAP cédées et les primes rétrocédées sont ventilées par LoB par « proratisation », en se basant sur la répartition par LoB des affaires acceptées couvertes par le traité de rétrocession et sur leur sinistralité comptable.

La meilleure estimation côté rétrocession est calculée de la même manière que son équivalent acceptation, sur la base des stocks de provisions pour sinistres et de primes restant à émettre cédées et en tenant compte de trajectoires de liquidation « d'experts », fournies par le service Rétrocession. Les primes restant à céder actualisées apparaissent en bas de bilan prudentiel au passif. Des contrôles sont également intégrés au processus de calcul pour vérifier que l'ensemble des stocks sont intégrés à la meilleure estimation rétrocession.

Acceptation nette de rétrocession

Les meilleures estimations forward nettes utilisées pour le calcul de la marge de risque sont calculées en associant les éléments précédents.

- Marge de risque

La marge de risque est calculée au global, en appliquant la méthode de simplification citée par l'alinéa (a) de l'article 58 du Règlement Délégué 2015/35. Ainsi les différentes composantes « forward » du SCR sont estimées année future après année future, jusqu'à liquidation des engagements de CCR.

Ces estimations reposent sur les résultats Solvabilité II à date de calcul, sur la comptabilité de CCR RE, et sur des processus étayés et validés par PwC lors de leur revue de fin 2015. Les SCR « forward » globaux sont calculés par agrégation de leurs composantes forward. La marge de risque globale résulte de l'actualisation de ces SCR « forward ».

Les marges de risque par line of business sont déduites de la marge de risque globale, au prorata des meilleures estimations par line of business.

Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting financier

La valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité ne diffère pas de la valorisation des provisions techniques à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes.

Evolution des hypothèses de calcul des provisions techniques

Les hypothèses de calcul des provisions techniques de CCR n'ont pas évolué par rapport à la précédente date de référence.

Provisions techniques et véhicules de titrisation à date

- Meilleures estimations acceptation / rétrocession et marge de risque

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Liabilities			
Technical provisions – non-life	R0510	2 612 221 228	3 063 429 763
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	2 612 221 228	3 063 429 763
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540	2 309 682 535	
Risk margin	R0550	302 538 693	
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	0	
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580		
Risk margin	R0590		
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	11 939 327	10 000 247
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	1 009 688	923 814
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	892 749	
Risk margin	R0640	116 939	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	10 929 639	9 076 433
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	9 663 805	
Risk margin	R0680	1 265 834	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	0	
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Reinsurance recoverables from:	R0270	127 785 005	142 661 606
Non-life and health similar to non-life	R0280	117 743 229	142 172 740
Non-life excluding health	R0290	117 743 229	142 172 740
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	10 041 776	488 866
Health similar to life	R0320	686 460	32 219
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	9 355 315	456 647
Life index-linked and unit-linked	R0340		

- Véhicules de titrisation

CCR n'a pas de véhicules de titrisation dans son bilan prudentiel à date.

- Ajustement égalisateur – correction pour volatilité – mesures transitoires

CCR n'applique pas à ce jour :

- l'ajustement égalisateur visé par l'article 77 ter de la directive 2009/138/CE. Elle retient en effet un principe d'unicité de son patrimoine ;
- la correction pour volatilité visée par l'article 77 quinquies de la directive 2009/138/CE ;
- les courbes de taux d'intérêt sans risque transitoires visées par l'article 308 quater de la directive 2009/138/CE ;
- la déduction transitoire visée par l'article 308 quinquies de la directive 2009/138/CE.

CCR n'applique donc pas de mesures transitoires.

4.2.2 VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

Les autres passifs du bilan prudentiel affichent les valorisations suivantes à date :

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Liabilities			
Other technical provisions	R0730		2 026 221 267
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750	36 067	2 221 889
Pension benefit obligations	R0760	9 691 421	9 691 421
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780	478 998 293	
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	0	
Debts owed to credit institutions resident domestically	ER0801		
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0802		
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	ER0803		
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0	
Debts owed to non-credit institutions	ER0811	0	
Debts owed to non-credit institutions resident domestically	ER0812		
Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0813		
Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	ER0814		
Other financial liabilities (debt securities issued)	ER0815		
Insurance & intermediaries payables	R0820	9 189 615	9 159 014
Reinsurance payables	R0830	95 403 878	95 086 183
Payables (trade, not insurance)	R0840	18 196 706	18 136 111
Subordinated liabilities	R0850	0	0
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		1 240 882
Total liabilities	R0900	3 235 676 534	5 235 186 777
Excess of assets over liabilities	R1000	5 290 263 367	2 275 989 081

Autres provisions techniques

Le poste « Autres provisions techniques » contient les provisions d'égalisation et les PSAP Article 431 de CCR. Dans le bilan prudentiel, ces provisions sont versées sans aucun retraitement aux fonds propres.

Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste contient des provisions diverses, autres que techniques. L'ensemble de ce poste en valeur comptes sociaux est actualisé au forfait à un an, en considérant qu'en « run-off » il sera liquidé en un an.

Provisions pour retraite et autres avantages

Ces éléments sont déjà valorisés selon la norme IAS 19 dans le bilan comptes sociaux. Ils ne sont donc pas retraités dans le bilan prudentiel.

Impôts différés passif

Les impôts différés passif sont principalement constitués de l'imposition des plus-values latentes non encore fiscalisées, et de l'imposition de la part de la provision d'égalisation non encore fiscalisée. Le taux d'imposition retenu est égal à **25,82%** et correspond au taux forfaitaire cible 2019 choisi en avance.

Dettes nées d'opérations de réassurance

Ce poste contient les soldes de rétrocession apparaissant au passif, et notamment les soldes de primes à récéder. L'ensemble de ce poste en valeur comptes sociaux est actualisé au forfait à un an, en considérant qu'en « run-off » il sera liquidé en un an.

Autres dettes (Non liées aux opérations d'assurance et de réassurance)

Ce poste contient les soldes des dettes émanant des autres débiteurs de CCR, notamment l'Etat. L'impôt sur les sociétés sera ainsi affecté à ce compte en cas de restant à payer à l'Etat. L'ensemble de ce poste en valeur comptes sociaux est actualisé au forfait à un an, en considérant qu'en « run-off » il sera liquidé en un an.

Autres dettes non mentionnées par ailleurs

A date, ce poste ne contient aucun passif.

Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting

La valorisation des autres passifs à des fins de solvabilité ne diffère pas de la valorisation des autres passifs à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes.

4.3 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Aucune autre information importante relative à la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

5. GESTION DU CAPITAL

5.1 GESTION DES FONDS PROPRES – OBJECTIFS, POLITIQUES ET PROCEDURES

5.1.1 OBJECTIFS

Concernant la gestion de ses fonds propres, CCR s'est vue fixée comme objectif d'être capable année après année de protéger, de faire grandir et de rentabiliser ses fonds propres au sein du cadre d'appétence au risque adopté.

En cas d'exercice technique favorable, cet objectif de renforcement se traduit par des dotations aux provisions d'égalisation et aux réserves.

CCR a des objectifs de rentabilité dans tous ses métiers :

- concernant la souscription d'affaires en réassurance publique ;
- concernant ses investissements financiers.

Ces objectifs sont la déclinaison de 2 principes directeurs de son cadre d'appétence au risque :

Principe 1: Post Chocs, CCR présente un ratio solvabilité 2 > 115%

C'est la conséquence directe de la contrainte de solvabilité groupe, elle peut être respectée avec recours éventuel à la rétrocession et/ou à l'emprunt.

Principe 2: Post Chocs, CCR est capable d'absorber une CAT 15al sans intervention de l'Etat.

Cela se traduit en 2018 par un niveau de SIE post chocs > 988 M€ avec éventuel recours à la rétrocession.

5.1.2 POLITIQUE

La mise en œuvre de ces objectifs est avant tout encadrée par le dispositif d'appétence aux risques adopté par CCR.

Dans ce cadre, CCR a comme objectif de respecter un ratio de solvabilité 2 de 115% sur l'horizon du plan d'activité de l'entreprise. Cet horizon correspond à l'horizon du plan d'activités de l'entreprise. Cette stratégie d'appétence aux risques est développée dans le rapport ORSA.

Cette stratégie permet :

- de maîtriser le niveau de fonds propres de CCR en accord avec les risques souscrits et les limites fixées ;
- d'allouer année après année des enveloppes de budget de risques aux investissements financiers.

La Souscription et la Finance peuvent ensuite mener à bien leurs activités en tenant compte de ces enveloppes.

Protection des fonds propres :

Pour augmenter sa solidité financière, CCR a développé une politique de protection de ses fonds propres. Cette dernière se décline au travers notamment de :

- la politique de rétrocession et de réduction des risques financiers ;
- la politique de gestion de la provision d'égalisation en cours de construction ;
- la politique de maîtrise des risques ;
- la mise en œuvre, le cas échéant, d'actions de management.

Le détail de ces politiques est donné dans les documentations correspondantes.

5.1.3 PROCEDURES

CCR met en œuvre la stratégie d'entreprise validée par son conseil d'administration et suit les orientations ainsi définies à l'aide d'un plan d'entreprise définit sur 3 ans.

Ce dernier est révisé chaque année pour tenir compte des éventuelles interactions du marché.

Sont alors recalculés sur un pas annuel et suivi de manière continue :

- Les niveaux d'appétence et de tolérances aux risques ;
- Les budgets de risque consommés – garanties d'Etat, Finance.

Les calculs sont menés par la Direction Actuariat et Risques.

Le respect des budgets de risques est assuré par la Direction Actuariat et Risques.

Chaque année, le Conseil d'Administration valide les propositions de budgets de risque supplémentaires sur proposition de la Direction Actuariat et Risques, dans la limite des tolérances aux risques.

Les éventuels budgets supplémentaires après approbation du conseil sont alloués à la Souscription et à la Finance, et éventuellement utilisés dans le respect des différentes politiques et des différents guides existant(e)s. Ils sont alors déclinés en limites de risques que l'on retrouve dans les politiques de protection de fonds propres et les guides de Souscription et dans les règles de la Finance révisées annuellement.

Pour compléter ce processus, le suivi continu des différentes activités permet de déclencher si nécessaire des actions de management : changement dans la politique d'investissements, non

renouvellement d'affaires déficitaires ou pas assez rentables, réduction ou augmentation ponctuelle des capacités de souscription, etc. en conformité avec la politique ORSA.

5.1.4 EVOLUTION CONSTATEE AU COURS DE LA DERNIERE PERIODE DE REFERENCE

Aucune évolution concernant les principes de gestion des fonds propres n'a été observée au cours de la dernière période de référence.

5.2 FONDS PROPRES PRUDENTIELS AU 31/12/2018

5.2.1 STRUCTURE, QUALITE ET MONTANT DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Fonds propres de base	Excédents d'actifs par rapport aux passifs	5 290 M€
	Passifs subordonnés	-
	Auto-contrôle	-
Fonds propres auxiliaires		-
Total fonds propres prudentiels 31/12/2018 avant dividendes		5 290 M€
Dividendes		14,7 M€
Total fonds propres prudentiels 31/12/2018 avant dividendes		5 275 M€

CCR ne dispose ni de passifs subordonnés, ni d'auto-contrôle, ni de fonds propres auxiliaires.
Tous les fonds propres prudentiels de CCR sont de niveau 1 (voir section suivante).

5.2.2 PASSAGE DES FONDS PROPRES COMPTES SOCIAUX AUX FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Les fonds propres 2018 de CCR passent de 2,276 Mds€ dans les comptes sociaux avant détachement des dividendes à 5,275 Mds€ dans le bilan prudentiel Solvabilité 2 après détachement des dividendes.

Les fonds propres prudentiels sont sensiblement plus importants que leurs équivalents comptes sociaux. Cela tient à la taille des plus-values latentes du portefeuille de placement de CCR en stock à date, et à l'intégration aux fonds propres prudentiels des provisions d'égalesisation. Cela tient également aux retraitements des engagements techniques pour passer d'une norme à l'autre.

5.2.3 EVOLUTION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS ENTRE LE 31/12/2017 ET LE 31/12/2018

Les fonds prudentiels après dividendes sont passés de 5 342 M€ au 31/12/2017 à 5 376 M€ au 31/12/2018, soit une baisse de 66 M€.

5.3 COUVERTURE DU SCR ET DU MCR AU 31/12/2018

Les fonds propres prudentiels après dividendes ressortent à 5 276 M€. De par leur composition, ils sont tous éligibles au SCR et au MCR :

- Le SCR ressort à 2 957 M€, soit une couverture du SCR de 178,4 % ;
- Le MCR ressort à 739 M€, soit une couverture du MCR de 713,6 %.

5.4 FONDS PROPRES ET MESURES DE TRANSITION

Les mesures transitoires prévues par l'article 308 ter paragraphe 9 et 10 de la directive 2009/138/ CE ne s'appliquent pas à CCR.

5.5 DESCRIPTION DES FONDS PROPRES AUXILIAIRES

A date, CCR ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

5.6 DISPONIBILITE ET TRANSFERABILITE DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Les fonds propres de CCR appartiennent tous à CCR et sont réputés disponibles et transférables dans le cadre de la réglementation.

5.7 CALCUL DU SCR ET DU MCR ET DES FONDS PROPRES ELIGIBLES

5.7.1 METHODE ET OPTIONS RETENUES

CCR applique la formule standard, tant pour le calcul du SCR et de ses sous-composantes que pour le calcul du MCR.

5.7.2 CAPACITE D'ABSORPTION PAR LES IMPOTS DIFFERES

CCR intègre les impôts différés dans sa capacité d'absorption lors d'un stress de type « scénario équivalent ». La méthode utilisée pour valoriser les impôts différés consiste à s'appuyer sur les bilans fiscaux, comptables et prudentiels.

Concernant la prise en compte de crédits d'impôt futurs pour le calcul de ses impôts différés, CCR a estimé qu'elle pourrait justifier, le cas échéant et compte tenu de la visibilité sur son business plan, des crédits d'impôt à hauteur de au moins 2 ans et ce même dans un environnement post-stress fortement adverse.

5.7.3 APPROCHE PAR TRANSPARENCE

A date, CCR transparise en ligne à ligne près de 90% en valeur boursière de ses placements. Ce taux est encore amené à augmenter à l'avenir, avec l'élargissement progressif du périmètre de transparisation.

En l'absence d'informations détaillées, l'estimation de capital retenue pour la partie complémentaire des placements est par défaut prudente et basée sur le profil le plus risqué au sens des spécifications techniques, à savoir un profil actions type 2.

5.7.4 FONDS CANTONNES

Il n'y a pas de cantonnement à l'actif. Au passif, CCR applique les règles relatives à la gestion des passifs techniques de la réassurance publique, qui ne constituent pas en substance un cantonnement du passif de CCR.

5.7.5 SIMPLIFICATIONS UTILISEES

CCR n'utilise aucune méthode de simplification pour le calcul des capitaux requis.

5.7.6 DIFFICULTES RENCONTREES

CCR n'a pas de difficultés à estimer les capitaux requis par le profil de risque, tels que estimés sous formule standard.

5.8 SCR ET MCR

A date, le SCR de CCR est évalué à 2 957 M€, et son MCR à 739 M€.

5.8.1 EVOLUTION DU SCR ET DU MCR PAR RAPPORT A LA PRECEDENTE DATE DE REFERENCE

A date, le SCR de CCR est évalué à 2 975 M€, et son MCR à 744 M€.

5.8.2 EVOLUTION DE LA MARGE DE SOLVABILITE PAR RAPPORT A LA PRECEDENTE DATE DE REFERENCE

Date d'inventaire	Marge de solvabilité
31/12/2017	179,6 %
31/12/2018	178,4 %

6. ANNEXE : QRT

Liste des états QRT :

- SE.02.01.16 : Balance sheet
- S.05.01.01.01 : Non-life & Accepted non proportional reinsurance
- S.05.01.01.02 : Life
- S.05.02.01.01 : Non-life obligations for home country
- S.05.02.01.04 : Life obligations for home country
- S.12.01.01 : Life and Health SLT Technical Provisions
- S.17.01.01 : Non-life Technical Provisions
- S.19.01.01 : Non-Life Insurance Claims
- S.23.01.01 : Own funds
- S.25.01.01 : Solvency Capital Requirement – for undertakings on Standard Formula
- S.28.01.01 : Minimum Capital Requirement – Only life or non-life insurance or reinsurance activity

Les états suivants ne sont pas applicables à CCR :

- S22.01.21 : mesures relatives aux garanties long terme ni d'application de mesure transitoire ;
- S25.02.21 : modèle interne partiel ;
- S25.03.21 : modèle interne intégral.

6.1 SE.02.01.16 : Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value	Reclassification adjustments
		C0010	C0020	EC0021
Assets				
Goodwill	R0010			
Deferred acquisition costs	R0020		615 719,97	
Intangible assets	R0030		3 369 463,25	
Deferred tax assets	R0040	6 511 233,40		
Pension benefit surplus	R0050			
Property, plant & equipment held for own use	R0060	69 690 000,00	51 982 552,89	
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	7 484 058 023,05	6 476 277 028,59	0,00
Property (other than for own use)	R0080	245 180 000,00	78 070 991,07	
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	787 082 663,47	360 929 229,00	
Equities	R0100	60 126 615,46	19 063 271,87	0,00
Equities - listed	R0110	3 328 175,53	3 327 942,26	
Equities - unlisted	R0120	56 798 439,93	15 735 329,61	
Bonds	R0130	4 159 302 386,39	4 037 913 830,86	0,00
Government Bonds	R0140	1 152 781 227,55	1 105 599 476,64	
Corporate Bonds	R0150	3 006 521 158,84	2 932 314 354,22	
Structured notes	R0160			
Collateralised securities	R0170			
Collective Investments Undertakings	R0180	2 182 297 956,06	1 930 231 304,12	
Derivatives	R0190			
Deposits other than cash equivalents	R0200	50 068 401,67	50 068 401,67	
Other investments	R0210			
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220			
Loans and mortgages	R0230	80 689 474,33	80 345 634,52	0,00
Loans on policies	R0240			
Loans and mortgages to individuals	R0250	946 204,97	946 204,97	
Other loans and mortgages	R0260	79 743 269,36	79 399 429,55	
Reinsurance recoverables from:	R0270	127 785 005,03	142 661 605,98	
Non-life and health similar to non-life	R0280	117 743 229,47	142 172 739,53	
Non-life excluding health	R0290	117 743 229,47	142 172 739,53	
Health similar to non-life	R0300			
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	10 041 775,55	488 866,45	
Health similar to life	R0320	686 460,08	32 219,04	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	9 355 315,48	456 647,41	
Life index-linked and unit-linked	R0340			
Deposits to cedants	R0350	9 271 540,91	9 216 383,71	
Insurance and intermediaries receivables	R0360	265 380 633,93	264 496 916,42	
Reinsurance receivables	R0370	272 320,72	271 413,89	
Receivables (trade, not insurance)	R0380	83 410 863,83	83 005 446,88	
Own shares (held directly)	R0390			
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400			
Cash and cash equivalents	R0410	398 933 691,39	398 933 691,44	
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		0,03	
Total assets	R0500	8 526 002 786,58	7 511 175 857,57	0,00

Liabilities				
Technical provisions – non-life	R0510	2 612 221 227,59	3 063 429 763,06	
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	2 612 221 227,59	3 063 429 763,06	
Technical provisions calculated as a whole	R0530			
Best Estimate	R0540	2 309 682 534,75		
Risk margin	R0550	302 538 692,84		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	0,00		
Technical provisions calculated as a whole	R0570			
Best Estimate	R0580			
Risk margin	R0590			
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	11 939 327,00	10 000 246,71	
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	1 009 687,60	923 814,14	
Technical provisions calculated as a whole	R0620			
Best Estimate	R0630	892 748,98		
Risk margin	R0640	116 938,63		
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	10 929 639,40	9 076 432,57	
Technical provisions calculated as a whole	R0660			
Best Estimate	R0670	9 663 805,26		
Risk margin	R0680	1 265 834,14		
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	0,00		
Technical provisions calculated as a whole	R0700			
Best Estimate	R0710			
Risk margin	R0720			
Other technical provisions	R0730		2 026 221 267,40	
Contingent liabilities	R0740			
Provisions other than technical provisions	R0750	36 067,00	2 221 889,00	
Pension benefit obligations	R0760	9 691 420,67	9 691 420,67	
Deposits from reinsurers	R0770			
Deferred tax liabilities	R0780	479 014 536,00		
Derivatives	R0790			
Debts owed to credit institutions	R0800	0,00		0,00
Debts owed to credit institutions resident domestically	ER0801			
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0802			
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	ER0803			
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0,00		0,00
Debts owed to non-credit institutions	ER0811	0,00		0,00
Debts owed to non-credit institutions resident domestically	ER0812			
Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0813			
Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	ER0814			
Other financial liabilities (debt securities issued)	ER0815			
Insurance & intermediaries payables	R0820	9 189 615,37	9 159 013,95	
Reinsurance payables	R0830	95 403 878,02	95 086 183,11	
Payables (trade, not insurance)	R0840	18 196 705,61	18 136 110,58	
Subordinated liabilities	R0850	0,00	0,00	0,00
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860			
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870			
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		1 240 882,46	
Total liabilities	R0900	3 235 692 777,26	5 235 186 776,94	0,00
Excess of assets over liabilities	R1000	5 290 310 009,31	2 275 989 080,63	0,00

6.2 S.05.01.01.01 : Non-life & Accepted non proportional reinsurance

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)											
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
Premiums written													
Gross - Direct Business	R0110												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120				-13 619,95		5 402 865,96	745 034 807,16		93 013,38			-171 568,44
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130												
Reinsurers' share	R0140				-13 554,49		-878 722,48	79 339 175,92		57 506,63			-170 750,15
Net	R0200	0,00	0,00	0,00	-65,46	0,00	6 281 588,44	665 695 631,24	0,00	35 506,75	0,00	0,00	-818,29
Premiums earned													
Gross - Direct Business	R0210												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220				95 956,01		5 190 489,44	741 014 014,19		121 336,42			-171 568,44
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230												
Reinsurers' share	R0240				95 488,01		-787 266,64	79 371 063,83		70 180,70			-170 731,57
Net	R0300	0,00	0,00	0,00	468,01	0,00	5 977 756,07	661 642 950,36	0,00	51 155,72	0,00	0,00	-836,87
Claims incurred													
Gross - Direct Business	R0310												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320				-190 573,35		-1 389 149,90	763 582 769,70	-9 500,00	172 539,87			-2 182,33
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330												
Reinsurers' share	R0340				-186 039,65		-970 741,82	-1 330 530,86		269 256,77			-2 130,45
Net	R0400	0,00	0,00	0,00	-4 533,70	0,00	-418 408,08	764 913 300,56	-9 500,00	-96 716,91	0,00	0,00	-51,89
Changes in other technical provisions													
Gross - Direct Business	R0410												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420												
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430												
Reinsurers' share	R0440												
Net	R0500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Expenses incurred	R0550	0,00	0,00	0,00	491 880,10	0,00	796 614,67	25 049 962,42	0,00	576 430,65	0,00	0,00	-185 730,80
Administrative expenses													
Gross - Direct Business	R0610												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620				-76,30		25 869,35	4 199 635,91		525,25			-968,75
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630												
Reinsurers' share	R0640						-4 637,05	-7 069,47					
Net	R0700	0,00	0,00	0,00	-76,30	0,00	30 506,40	4 206 705,37	0,00	525,25	0,00	0,00	-968,75
Investment management expenses													
Gross - Direct Business	R0710												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720				-68,63		27 228,58	3 754 708,81		468,81			-864,66
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730												
Reinsurers' share	R0740												
Net	R0800	0,00	0,00	0,00	-68,63	0,00	27 228,58	3 754 708,81	0,00	468,81	0,00	0,00	-864,66
Claims management expenses													
Gross - Direct Business	R0810												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820				-35,43		14 057,52	1 938 474,32		242,04			-446,40
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830												
Reinsurers' share	R0840												
Net	R0900	0,00	0,00	0,00	-35,43	0,00	14 057,52	1 938 474,32	0,00	242,04	0,00	0,00	-446,40
Acquisition expenses													
Gross - Direct Business	R0910												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920				227 274,56		1 096 693,62	10 320 004,37		348 980,30			-85 390,12
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930												
Reinsurers' share	R0940				-264 882,60		409 991,84	426 573,96		-225 557,92			96 850,34
Net	R1000	0,00	0,00	0,00	492 157,15	0,00	686 701,77	9 893 430,41	0,00	574 538,21	0,00	0,00	-182 240,46
Overhead expenses													
Gross - Direct Business	R1010												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020				-96,09		38 120,39	5 256 643,52		656,34			-1 210,53
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030												
Reinsurers' share	R1040												
Net	R1100	0,00	0,00	0,00	-96,09	0,00	38 120,39	5 256 643,52	0,00	656,34	0,00	0,00	-1 210,53
Other expenses	R1200												
Total expenses	R1300												

		Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
		Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Premiums written						
Gross - Direct Business	R0110					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120					750 345 498,10
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130		-284 373,33	-16 992,47	154 864 094,38	154 562 728,59
Reinsurers' share	R0140		-283 017,04	-17 289,84	14 985 857,02	93 019 205,57
Net	R0200	0,00	-1 356,29	297,37	139 878 237,36	811 889 021,12
Premiums earned						
Gross - Direct Business	R0210					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220					746 250 227,62
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230		-256 739,20	-16 992,47	154 946 945,57	154 673 213,90
Reinsurers' share	R0240		-255 484,72	-17 386,97	15 119 556,30	93 425 418,95
Net	R0300	0,00	-1 254,49	394,50	139 827 389,27	807 498 022,57
Claims incurred						
Gross - Direct Business	R0310					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320					762 163 903,98
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330		422 246,32	807 491,40	25 508 662,01	26 738 399,73
Reinsurers' share	R0340		412 201,92	2 047 396,89	-725 300,61	-485 887,82
Net	R0400	0,00	10 044,40	-1 239 905,48	26 233 962,63	789 388 191,53
Changes in other technical provisions						
Gross - Direct Business	R0410					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420					0,00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430					0,00
Reinsurers' share	R0440					0,00
Net	R0500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Expenses incurred	R0550	0,00	-53 612,64	31 180,31	5 195 838,84	31 902 563,55
Administrative expenses						
Gross - Direct Business	R0610					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620					4 224 984,86
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630		-1 605,28	-95,90	881 122,55	879 421,36
Reinsurers' share	R0640				6 710,14	-4 996,37
Net	R0700	0,00	-1 605,28	-95,90	874 412,40	5 109 402,60
Investment management expenses						
Gross - Direct Business	R0710					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720					3 781 472,91
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730		-1 432,80	-85,60	780 459,70	778 941,30
Reinsurers' share	R0740					0,00
Net	R0800	0,00	-1 432,80	-85,60	780 459,70	4 560 414,21
Claims management expenses						
Gross - Direct Business	R0810					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820					1 952 292,04
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830		-739,72	-44,19	402 934,33	402 150,42
Reinsurers' share	R0840					0,00
Net	R0900	0,00	-739,72	-44,19	402 934,33	2 354 442,46
Acquisition expenses						
Gross - Direct Business	R0910					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920					11 907 562,72
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930		-24 080,34	14 458,79	2 025 897,71	2 016 276,16
Reinsurers' share	R0940		23 748,58	-17 067,06	-19 480,49	430 176,67
Net	R1000	0,00	-47 828,92	31 525,85	2 045 378,19	13 493 662,21
Overhead expenses						
Gross - Direct Business	R1010					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020					5 294 113,62
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030		-2 005,93	-119,84	1 092 654,22	1 090 528,44
Reinsurers' share	R1040					0,00
Net	R1100	0,00	-2 005,93	-119,84	1 092 654,22	6 384 642,07
Other expenses	R1200					
Total expenses	R1300					31 902 563,55

6.3 S.05.01.01.02 : Life

		Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Premiums written										
Gross	R1410							324 562,68	3 097 632,45	3 422 195,13
Reinsurers' share	R1420							324 548,86	3 097 628,75	3 422 177,61
Net	R1500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13,82	3,70	17,52
Premiums earned										
Gross	R1510							324 562,68	10 484 813,94	10 809 376,62
Reinsurers' share	R1520							324 547,98	10 484 804,67	10 809 352,64
Net	R1600	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14,70	9,28	23,98
Claims incurred										
Gross	R1610							208 682,15	13 934 720,13	14 143 402,27
Reinsurers' share	R1620							208 821,49	13 926 627,94	14 135 449,43
Net	R1700	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-139,35	8 092,18	7 952,84
Changes in other technical provisions										
Gross	R1710									0,00
Reinsurers' share	R1720									0,00
Net	R1800	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Expenses incurred	R1900	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 544,93	12 322,70	13 867,63
Administrative expenses										
Gross	R1910							3 733,98	20 930,06	24 664,04
Reinsurers' share	R1920							3 202,82	15 972,18	19 175,00
Net	R2000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	531,16	4 957,88	5 489,04
Investment management expenses										
Gross	R2010							14,55		14,55
Reinsurers' share	R2020									0,00
Net	R2100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14,55	0,00	14,55
Claims management expenses										
Gross	R2110							772,31	7 364,63	8 136,94
Reinsurers' share	R2120									0,00
Net	R2200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	772,31	7 364,63	8 136,94
Acquisition expenses										
Gross	R2210							159 254,73	782 954,58	942 209,31
Reinsurers' share	R2220							159 048,19	782 954,39	942 002,58
Net	R2300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206,54	0,19	206,73
Overhead expenses										
Gross	R2310							20,37		20,37
Reinsurers' share	R2320									0,00
Net	R2400	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,37	0,00	20,37
Other expenses	R2500									
Total expenses	R2600									13 867,63
Total amount of surrenders	R2700								0,06	0,06

6.4 S.05.02.01.01 : Non-life obligations for home country

		Home country	Country (by amount of gross premiums written)	Total for top 5 countries and home country (by amount of gross premiums written)
		C0080	C0090	C0140
Premiums written				
Gross - Direct Business	R0110			0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	746 260 247,08		746 260 247,08
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	151 828 936,59		151 828 936,59
Reinsurers' share	R0140	93 884 308,71		93 884 308,71
Net	R0200	804 204 874,96	0,00	804 204 874,96
Premiums earned				
Gross - Direct Business	R0210			0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	741 913 271,91		741 913 271,91
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	151 828 936,59		151 828 936,59
Reinsurers' share	R0240	94 232 243,20		94 232 243,20
Net	R0300	799 509 965,30	0,00	799 509 965,30
Claims incurred				
Gross - Direct Business	R0310			0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	768 179 077,38		768 179 077,38
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	23 416 028,23		23 416 028,23
Reinsurers' share	R0340	1 111 204,61		1 111 204,61
Net	R0400	790 483 901,00	0,00	790 483 901,00
Changes in other technical provisions				
Gross - Direct Business	R0410			0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420			0,00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430			0,00
Reinsurers' share	R0440			0,00
Net	R0500	0,00	0,00	0,00
Expenses incurred	R0550	31 961 913,98		31 961 913,98
Other expenses	R1200			
Total expenses	R1300			31 961 913,98

6.5 S.05.02.01.04 : Life obligations for home country

		Home country	Country (by amount of gross premiums written)	Total for top 5 countries and home country (by amount of gross premiums written)
		C0220	C0230	C0280
Premiums written				
Gross	R1410			0,00
Reinsurers' share	R1420	0,00		0,00
Net	R1500	0,00	0,00	0,00
Premiums earned				
Gross	R1510			0,00
Reinsurers' share	R1520	0,00		0,00
Net	R1600	0,00	0,00	0,00
Claims incurred				
Gross	R1610	0,00		0,00
Reinsurers' share	R1620	0,00		0,00
Net	R1700	0,00	0,00	0,00
Changes in other technical provisions				
Gross	R1710			0,00
Reinsurers' share	R1720			0,00
Net	R1800	0,00	0,00	0,00
Expenses incurred	R1900	0,00		0,00
Other expenses	R2500			
Total expenses	R2600			0,00

6.6 S.12.01.01 : Life and Health SLT Technical Provisions

		Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance		Other life insurance		Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations		
			Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees	Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees			
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Technical provisions calculated as a whole	R0010								
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020								
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM									
Best Estimate									
Gross Best Estimate	R0030								
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses	R0050								
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060								
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070								
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080								
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Risk Margin	R0100								
Amount of the transitional on Technical Provisions									
Technical Provisions calculated as a whole	R0110								
Best estimate	R0120								
Risk margin	R0130								
Technical provisions - total	R0200	0,00	0,00			0,00			0,00
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210	0,00	0,00			0,00			0,00
Best Estimate of products with a surrender option	R0220								
Gross BE for Cash flow									
Cash out-flows									
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230								
Future guaranteed benefits	R0240								
Future discretionary benefits	R0250								
Future expenses and other cash out-flows	R0260								
Cash in-flows									
Future premiums	R0270								
Other cash in-flows	R0280								
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290								
Surrender value	R0300								
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310								
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320								
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330								
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340								
Best estimate subject to matching adjustment	R0350								
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360								
Gross TP Amount calculated using simplified methods	RTT01								

		Accepted reinsurance					Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)	Health insurance (direct business)		Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)	
		Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life accepted insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Contracts without options and guarantees		Contracts with options or guarantees					
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0,00					0,00						0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020	0,00					0,00						0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM													
Best Estimate													
Gross Best Estimate	R0030	9 663 805,26			9 663 805,26		9 663 805,26					892 748,98	892 748,98
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040	9 417 850,74					9 417 850,74		0,00	0,00	0,00	691 048,69	691 048,69
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses	R0050	9 417 850,74					9 417 850,74					691 048,69	691 048,69
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060						0,00						0,00
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070						0,00						0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	9 355 315,48			9 355 315,48		9 355 315,48					686 460,08	686 460,08
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090	308 489,78					308 489,78		0,00	0,00	0,00	206 288,90	206 288,90
Risk Margin	R0100	1 265 834,14			1 265 834,14		1 265 834,14					116 938,63	116 938,63
Amount of the transitional on Technical Provisions													
Technical Provisions calculated as a whole	R0110						0,00						0,00
Best estimate	R0120						0,00						0,00
Risk margin	R0130						0,00						0,00
Technical provisions - total	R0200	10 929 639,40					10 929 639,40	0,00			0,00	1 009 687,60	1 009 687,60
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210	1 574 323,92			1 574 323,92		1 574 323,92	0,00			0,00	323 227,53	323 227,53
Best Estimate of products with a surrender option		R0220					0,00						0,00
Gross BE for Cash flow													
Cash out-flows													
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230						9 663 805,26					892 748,98	892 748,98
Future guaranteed benefits	R0240	9 663 805,26					9 663 805,26						
Future discretionary benefits	R0250						0,00						
Future expenses and other cash out-flows	R0260						0,00						0,00
Cash in-flows													
Future premiums	R0270						0,00						0,00
Other cash in-flows	R0280						0,00						0,00
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290	0,0000										0,0000	
Surrender value	R0300						0,00						0,00
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310						0,00						0,00
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320						0,00						0,00
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330						0,00						0,00
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340						0,00						0,00
Best estimate subject to matching adjustment	R0350						0,00						0,00
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360						0,00						0,00
Gross TP Amount calculated using simplified methods		RTT01											

6.7 S.17.01.01 : Non-life Technical Provisions

		Simplification fact																	Total Non-life obligation
		Direct business and assigned proportional reinsurance										assigned non-proportional reinsurance							
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expense insurance	Assurance	Marine/Aviation/Financial loss	Non-proportional health insurance	Non-proportional casualty insurance	Non-proportional marine, aviation and financial insurance	Non-proportional property insurance		
		C002	C003	C004	C005	C006	C007	C008	C009	C010	C011	C012	C013	C014	C015	C016	C017	C018	
Technical provisions calculated as a whole	0000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Direct business	0001																	0,00	
Assigned proportional reinsurance business	0002																	0,00	
Assigned non-proportional reinsurance	0003																	0,00	
Total Reinsurance from reinsurers (SPV and Facile Re after the adjustment for reported losses due to non-regularly det call)	0004																	0,00	
Technical provisions calculated as a sum of BE and RN	0005																	0,00	
Best estimate																			
Premium provisions																			
Gross Total	0006	0,00	0,00	0,00	2 002 582,00	0,00	7 284 083,00	-394 538 554,00	0,00	3 441 728,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 108 754,51	322 788,61	85 108 783,34	-338 412 336,64
Gross: direct business	0007																		0,00
Gross: assigned proportional reinsurance business	0008				2 002 582,00		7 284 083,00	-394 538 554,00		3 441 728,25						0,00			-382 168 578,08
Gross: assigned non-proportional reinsurance business	0009															3 108 754,51	322 788,61	85 108 783,34	3 158 565,46
Total recoverable from reinsurers (SPV and Facile Re before the adjustment for reported losses due to non-regularly det call)	0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recoverable from reinsurers (SPV and Facile Re after the adjustment for reported losses)	0011																		0,00
Recoverable from Facile Re after the adjustment for reported losses	0012																		0,00
Total recoverable from reinsurers (SPV and Facile Re after the adjustment for reported losses due to non-regularly det call)	0013																		0,00
Best estimate of Premium Provisions	0014	0,00	0,00	0,00	2 002 582,00	0,00	7 284 083,00	-394 538 554,00	0,00	3 441 728,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 108 754,51	322 788,61	85 108 783,34	-338 412 336,64
Claims provisions																			
Gross Total	0015	0,00	0,00	0,00	116 562,00	0,00	3 428 236,35	2 893 916 898,10	0,00	3 723 286,25	0,00	0,00	0,00	324 072,43	0,00	38 375 151,10	-483 427,25	482 774 035,15	2 533 754 777,16
Gross: direct business	0016																		0,00
Gross: assigned proportional reinsurance business	0017				116 562,00		3 428 236,35	2 893 916 898,10		3 723 286,25									2 567 116 875,10
Gross: assigned non-proportional reinsurance business	0018															38 375 151,10	-483 427,25	482 774 035,15	322 637 892,46
Total recoverable from reinsurers (SPV and Facile Re before the adjustment for reported losses due to non-regularly det call)	0019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 375 474,10	3 335 893,32	0,00	3 335 551,81	0,00	0,00	0,00	317 848,47	0,00	35 342 333,38	34 468,51	1 327 135,10	-108 538 273,72
Recoverable from reinsurers (SPV and Facile Re after the adjustment for reported losses)	0020				0,00	0,00	3 375 474,10	3 335 893,32		3 335 551,81						35 342 333,38	34 468,51	1 327 135,10	-108 538 273,72
Recoverable from Facile Re after the adjustment for reported losses	0021																		0,00
Total recoverable from reinsurers (SPV and Facile Re after the adjustment for reported losses due to non-regularly det call)	0022				0,00	0,00	3 375 474,10	3 335 893,32		3 335 551,81						35 342 333,38	34 468,51	1 327 135,10	-108 538 273,72
Best estimate of Claims Provisions	0023	0,00	0,00	0,00	116 562,00	0,00	3 428 236,35	2 893 916 898,10	0,00	3 723 286,25	0,00	0,00	0,00	324 072,43	0,00	38 375 151,10	-483 427,25	482 774 035,15	2 533 754 777,16
Total Best estimate - gross	0024	0,00	0,00	0,00	2 119 144,00	0,00	10 412 319,35	-1 531 021 945,90	0,00	6 678 046,26	0,00	0,00	0,00	385 236,70	0,00	35 285 885,47	37 353,32	148 232 381,15	2 385 881 504,75
Total Best estimate - net	0025	0,00	0,00	0,00	2 002 582,00	0,00	6 693 837,10	-1 535 938 393,90	0,00	3 351 166,05	0,00	0,00	0,00	78 355,48	0,00	1 376 442,46	3 561,51	146 328 374,71	2 183 393 385,27
Risk margin	0026				237 548,30		2 143 871,75	244 746 548,61		384 885,55				58 468,32		12 612 219,46	12 732,82	714 119 325,10	383 538 632,64
Sum of the transitional on Technical Provisions																			
TP as a whole	0027																		0,00
Best estimate	0028																		0,00
Risk margin	0029																		0,00
Technical provisions - Total																			
Technical provisions - Total	0030	0,00	0,00	0,00	2 002 582,00	0,00	10 352 718,25	-1 533 281 854,20	0,00	7 773 914,01	0,00	0,00	0,00	457 732,79	0,00	18 838 482,10	118 142,16	238 412 382,11	2 532 281 532,25
Recoverable from reinsurers (SPV and Facile Re after the adjustment for reported losses due to non-regularly det call) - Total	0031	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 375 474,10	3 335 893,32	0,00	3 335 551,81	0,00	0,00	0,00	317 848,47	0,00	35 342 333,38	34 468,51	1 327 135,10	-108 538 273,72
Technical provisions minus recoverable from reinsurers (SPV and Facile Re - Total)	0032	0,00	0,00	0,00	2 002 582,00	0,00	6 693 837,10	-1 535 938 393,90	0,00	4 438 362,20	0,00	0,00	0,00	139 884,32	0,00	15 496 148,72	83 673,65	147 277 247,01	2 640 819 805,97
Line of Business: further simplification (Non-regular Risk Groups)																			
Premium provisions: Total number of homogeneous risk groups	0033																		
Claims provisions: Total number of homogeneous risk groups	0034																		
Cash-flow of the Best estimate of Premium Provisions (Gross)																			
Cash out-flow	0035				2 002 582,00		7 284 083,00	-394 538 554,00		3 441 728,25				0,00		3 108 754,51	322 788,61	85 108 783,34	-338 412 336,64
Future benefits and claims	0036																		0,00
Future expenses and other cash-out flows	0037																		0,00
Cash in-flow	0038																		0,00
Future premiums	0039																		0,00
Other cash in-flow (incl. Recoverable from reinsurers and subordinated)	0040																		0,00
Cash-flow of the Best estimate of Claims Provisions (Gross)																			
Cash out-flow	0041				116 562,00		3 428 236,35	2 893 916 898,10		3 723 286,25				324 072,43		38 375 151,10	-483 427,25	482 774 035,15	2 533 754 777,16
Future benefits and claims	0042																		0,00
Future expenses and other cash-out flows	0043																		0,00
Other cash in-flow (incl. Recoverable from reinsurers and subordinated)	0044																		0,00
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximation	0045				0,0000		0,0000	0,0000		0,0000				0,0000		0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Best estimate subject to transitional of the interest rate	0046																		0,00
Technical provisions without transitional on interest rate	0047																		0,00
Best estimate subject to solvability adjustment	0048																		0,00
Technical provisions without solvability adjustment and without other transitional measures	0049																		0,00
Gross best estimate calculated using simplified methods	0050																		0,00

6.8 S.19.01.01 : Non-Life Insurance Claims

Total (no
breakdown by
Non-life insurance claims
S.19.01.01.01

Unit	EUR
------	-----

Line of business*	2010	All Lines of business
Report year/Underwriting year*	2020	2
Currency*	2020	Total
Currency conversion*	2020	2

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		0000	0001	0002	0003	0004	0005	0006	0007	0008	0009	0010	0011	0012	0013	0014	0015
Prior	R0100																12 340 141
N-14	R0110	2 411 371	33 124 794	13 396 774	5 463 543	4 420 443	3 126 473	3 245 544	3 422 902	732 750	6 077 560	1 476 243	1 510 842	1 105 234	1 999 131	805 335	
N-13	R0120	362 808	6 170 520	16 959 599	16 434 173	29 123 021	43 030 790	35 966 692	21 040 377	10 671 450	10 909 471	6 235 403	2 715 363	2 924 421	2 446 731		
N-12	R0130	1 762 184	47 840 204	16 349 960	11 352 827	14 673 033	14 912 464	11 251 630	7 306 804	3 291 545	5 646 835	16 16 159	12 78 340	957 203			
N-11	R0140	15 957 950	115 212 509	50 201 332	26 147 174	26 091 010	16 816 910	12 331 101	8 574 169	3 447 207	3 959 203	3 494 551	3 235 760				
N-10	R0150	9 249 351	122 029 946	50 627 475	6 947 674	10 190 574	9 142 927	4 152 359	2 956 290	825 504	2 407 477	1 023 961					
N-9	R0160	8 334 372	79 932 607	23 356 417	30 741 061	20 723 163	19 593 829	11 953 450	6 800 023	4 456 684	4 470 060						
N-8	R0170	2 853 493 31	276 246 127	6 900 802	21 730 017	12 325 052	8 340 277	6 849 302	7 190 059	525 939							
N-7	R0180	6 084 455	122 483 004	54 541 564	75 519 970	32 009 537	62 901 990	43 877 864	23 214 104								
N-6	R0190	15 678 087	40 303 117	23 044 633	21 042 510	21 406 941	19 440 327	10 544 916									
N-5	R0200	2 410 6 210	125 791 602	30 263 177	10 526 590	5 474 956	3 559 543										
N-4	R0210	50 619 543	197 042 324	49 301 945	16 275 822	10 075 235											
N-3	R0220	3 493 734	2 413 25 041	49 644 504	2 461 7 439												
N-2	R0230	13 171 169	29 742 541	15 240 093													
N-1	R0240	3 406 796	942 309 000														
N	R0250	55 764 252															

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		00600	00610	00620	00630	00640	00650	00660	00670	00680	00690	00700	00710	00720	00730	00740	00750
Prior	R0300																0
N-14	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-13	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-12	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-11	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-10	R0350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-9	R0360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0370	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0380	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0390	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0430	0	-4 709 245	1 903 960													
N-1	R0440	0	0														
N	R0450	0															

Net Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		01200	01210	01220	01230	01240	01250	01260	01270	01280	01290	01300	01310	01320	01330	01340	01350
Prior	R0500																12 340 141
N-14	R0510	2 411 371	33 124 794	13 396 774	5 463 543	4 420 443	3 126 473	3 245 544	3 422 902	732 750	6 077 560	1 476 243	1 510 842	1 105 234	1 999 131	805 335	
N-13	R0520	362 808	6 170 520	16 959 599	16 434 173	29 123 021	43 030 790	35 966 692	21 040 377	10 671 450	10 909 471	6 235 403	2 715 363	2 924 421	2 446 731		
N-12	R0530	1 762 184	47 840 204	16 349 960	11 352 827	14 673 033	14 912 464	11 251 630	7 306 804	3 291 545	5 646 835	16 16 159	12 78 340	957 203			
N-11	R0540	15 957 950	115 212 509	50 201 332	26 147 174	26 091 010	16 816 910	12 331 101	8 574 169	3 447 207	3 959 203	3 494 551	3 235 760				
N-10	R0550	9 249 351	122 029 946	50 627 475	6 947 674	10 190 574	9 142 927	4 152 359	2 956 290	825 504	2 407 477	1 023 961					
N-9	R0560	8 334 372	79 932 607	23 356 417	30 741 061	20 723 163	19 593 829	11 953 450	6 800 023	4 456 684	4 470 060						
N-8	R0570	2 853 493 31	276 246 127	6 900 802	21 730 017	12 325 052	8 340 277	6 849 302	7 190 059	525 939							
N-7	R0580	6 084 455	122 483 004	54 541 564	75 519 970	32 009 537	62 901 990	43 877 864	23 214 104								
N-6	R0590	15 678 087	40 303 117	23 044 633	21 042 510	21 406 941	19 440 327	10 544 916									
N-5	R0600	2 410 6 210	125 791 602	30 263 177	10 526 590	5 474 956	3 559 543										
N-4	R0610	50 619 543	197 042 324	49 301 945	16 275 822	10 075 235											
N-3	R0620	3 493 734	2 413 25 041	49 644 504	2 461 7 439												
N-2	R0630	13 171 169	29 742 541	15 240 093													
N-1	R0640	3 406 796	942 309 000														
N	R0650	55 764 252															

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of all years
		00700	00800
Prior	R0100	12 340 141	12 340 141
N-14	R0110	805 335	82 949 477
N-13	R0120	2 446 731	2 617 959 099
N-12	R0130	957 203	126 161 018
N-11	R0140	3 235 760	204 695 064
N-10	R0150	1 023 961	229 594 622
N-9	R0160	4 470 060	210 330 073
N-8	R0170	525 939	6 67 664 417
N-7	R0180	23 214 104	470 662 674
N-6	R0190	10 544 916	159 780 538
N-5	R0200	3 559 543	199 722 305
N-4	R0210	10 075 235	321 315 864
N-3	R0220	2 461 7 439	319 372 718
N-2	R0230	15 240 093	514 654 718
N-1	R0240	942 309 000	945 915 804
N	R0250	55 764 252	55 764 252
Total	R0260	110 145 594	491 475 676

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of all years
		00760	00770
Prior	R0300	0	0
N-14	R0310	0	0
N-13	R0320	0	0
N-12	R0330	0	0
N-11	R0340	0	0
N-10	R0350	0	0
N-9	R0360	0	0
N-8	R0370	0	0
N-7	R0380	0	0
N-6	R0390	0	0
N-5	R0400	0	0
N-4	R0410	0	0
N-3	R0420	0	0
N-2	R0430	1 903 960	-2 725 305
N-1	R0440	0	0
N	R0450	0	0
Total	R0460	1 903 960	-2 725 305

Net Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of all years
		01360	01370
Prior	R0500	12 340 141	12 340 141
N-14	R0510	805 335	82 949 477
N-13	R0520	2 446 731	2 617 959 099
N-12	R0530	957 203	126 161 018
N-11	R0540	3 235 760	204 695 064
N-10	R0550	1 023 961	229 594 622
N-9	R0560	4 470 060	210 330 073
N-8	R0570	525 939	6 67 664 417
N-7	R0580	23 214 104	470 662 674
N-6	R0590	10 544 916	159 780 538
N-5	R0600	3 559 543	199 722 305
N-4	R0610	10 075 235	321 315 864
N-3	R0620	2 461 7 439	319 372 718
N-2	R0630	15 240 093	517 280 023
N-1	R0640	942 309 000	945 915 804
N	R0650	55 764 252	55 764 252
Total	R0660	117 431 934	491 475 676

Gross undiscounted Best Estimate Claim Provisions - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Prior	R0100																44 000 237
N-14	R0110	224 681 939	155 218 740	143 259 745	169 841 405	41 937 851	32 874 673	25 314 183	20 214 676	19 418 832	12 246 471	11 720 425	10 746 206	9 934 204	8 260 555	7 129 136	
N-13	R0120	424 293 269	367 730 282	276 555 877	291 076 728	257 551 330	140 542 646	90 047 022	56 044 902	42 921 057	28 595 285	22 973 903	18 336 709	13 161 283	11 170 868		
N-12	R0130	300 360 008	269 633 530	119 579 632	98 948 359	63 864 406	47 473 644	29 928 131	23 006 426	17 084 424	12 475 051	10 294 503	8 671 998	8 251 863			
N-11	R0140	383 505 904	246 537 204	127 655 219	97 827 606	72 266 445	50 748 313	35 352 230	26 349 811	22 275 931	18 505 842	15 951 706	14 059 664				
N-10	R0150	384 707 761	95 477 247	62 103 535	38 920 051	25 273 076	18 913 320	12 625 534	9 175 882	9 840 798	7 222 251	4 658 167					
N-9	R0160	464 708 356	162 544 222	171 934 340	135 956 362	100 523 471	71 865 243	58 153 657	44 887 832	24 043 862	17 612 006						
N-8	R0170	836 468 055	212 542 117	104 481 851	61 901 560	46 549 472	36 681 030	25 094 407	19 895 125	17 940 312							
N-7	R0180	864 512 258	623 430 199	571 950 101	392 003 579	289 336 261	189 836 423	84 494 907	57 428 373								
N-6	R0190	276 545 688	192 052 702	106 123 206	90 350 570	67 012 308	43 232 107	32 458 935									
N-5	R0200	432 315 936	120 420 414	73 567 961	33 343 022	27 236 788	18 503 205										
N-4	R0210	616 317 329	178 286 422	85 399 618	55 682 575	41 711 237											
N-3	R0220	700 133 976	273 372 320	123 365 215	102 307 281												
N-2	R0230	883 811 482	411 855 408	298 229 960													
N-1	R0240	2 068 501 230	1230 447 778														
N	R0250	759 833 239															

Undiscounted Best Estimate Claim Provisions - Reinsurance recoverable - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350	C0360	C0370	C0380	C0390	C0400	C0410	C0420	C0430	C0440	C0450
Prior	R0300																92 791
N-14	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-13	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-12	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-11	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-10	R0350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-9	R0360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0370	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0380	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0390	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0430	0	137 277 740	123 198 462													
N-1	R0440	0	0														
N	R0450	0															

Net Undiscounted Best Estimate Claim Provisions - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C1400	C1410	C1420	C1430	C1440	C1450	C1460	C1470	C1480	C1490	C1500	C1510	C1520	C1530	C1540	C1550
Prior	R0500																43 907 445
N-14	R0510	224 681 939	155 218 740	143 259 745	169 841 405	41 937 851	32 874 673	25 314 183	20 214 676	19 418 832	12 246 471	11 720 425	10 746 206	9 934 204	8 260 555	7 129 136	
N-13	R0520	424 293 269	367 730 282	276 555 877	291 076 728	257 551 330	140 542 646	90 047 022	56 044 902	42 921 057	28 595 285	22 973 903	18 336 709	13 161 283	11 170 868		
N-12	R0530	300 360 008	269 633 530	119 579 632	98 948 359	63 864 406	47 473 644	29 928 131	23 006 426	17 084 424	12 475 051	10 294 503	8 671 998	8 251 863			
N-11	R0540	383 505 904	246 537 204	127 655 219	97 827 606	72 266 445	50 748 313	35 352 230	26 349 811	22 275 931	18 505 842	15 951 706	14 059 664				
N-10	R0550	384 707 761	95 477 247	62 103 535	38 920 051	25 273 076	18 913 320	12 625 534	9 175 882	9 840 798	7 222 251	4 658 167					
N-9	R0560	464 708 356	162 544 222	171 934 340	135 956 362	100 523 471	71 865 243	58 153 657	44 887 832	24 043 862	17 612 006						
N-8	R0570	836 468 055	212 542 117	104 481 851	61 901 560	46 549 472	36 681 030	25 094 407	19 895 125	17 940 312							
N-7	R0580	864 512 258	623 430 199	571 950 101	392 003 579	289 336 261	189 836 423	84 494 907	57 428 373								
N-6	R0590	276 545 688	192 052 702	106 123 206	90 350 570	67 012 308	43 232 107	32 458 935									
N-5	R0600	432 315 936	120 420 414	73 567 961	33 343 022	27 236 788	18 503 205										
N-4	R0610	616 317 329	178 286 422	85 399 618	55 682 575	41 711 237											
N-3	R0620	700 133 976	273 372 320	123 365 215	102 307 281												
N-2	R0630	883 811 482	274 577 668	175 031 499													
N-1	R0640	2 068 501 230	1230 447 778														
N	R0650	759 833 239															

Gross discounted Best Estimate Claim Provisions - Current year sum of years (cumulative)

			Year and (discounted)
			C0360
Prior	R0100		45 648 333
N-14	R0110		6 942 225
N-13	R0120		10 974 364
N-12	R0130		8 067 804
N-11	R0140		13 763 634
N-10	R0150		5 062 386
N-9	R0160		17 262 393
N-8	R0170		18 231 361
N-7	R0180		55 732 302
N-6	R0190		31 450 079
N-5	R0200		17 886 540
N-4	R0210		40 160 197
N-3	R0220		97 644 751
N-2	R0230		304 651 544
N-1	R0240		1 188 417 438
N	R0250		737 799 421
Total	R0260		2 599 794 77

Discounted Best Estimate Claim Provisions - Reinsurance recoverable - Current year sum of years (discounted)

			Year and (discounted)
			C0460
Prior	R0300		92 791
N-14	R0310		0
N-13	R0320		0
N-12	R0330		0
N-11	R0340		0
N-10	R0350		0
N-9	R0360		0
N-8	R0370		0
N-7	R0380		0
N-6	R0390		0
N-5	R0400		0
N-4	R0410		0
N-3	R0420		0
N-2	R0430		131 281 355
N-1	R0440		0
N	R0450		0
Total	R0460		131 281 355

Net Discounted Best Estimate Claim Provisions - Current year sum of years (cumulative)

			Year and (discounted)
			C1560
Prior	R0500		45 555 542
N-14	R0510		6 942 225
N-13	R0520		10 974 364
N-12	R0530		8 067 804
N-11	R0540		13 763 634
N-10	R0550		5 062 386
N-9	R0560		17 262 393
N-8	R0570		18 231 361
N-7	R0580		55 732 302
N-6	R0590		31 450 079
N-5	R0600		17 886 540
N-4	R0610		40 160 197
N-3	R0620		97 644 751
N-2	R0630		173 362 980
N-1	R0640		1 188 417 438
N	R0650		737 799 421
Total	R0660		2 469 413 415

6.9 S.23.01.01 : Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	60 000 000,00	60 000 000,00			
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00				
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type	R0040	0,00				
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00				
Surplus funds	R0070	2 215 989 081,00	2 215 989 081,00			
Preference shares	R0090	0,00				
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00				
Reconciliation reserve	R0130	2 999 592 168,31	2 999 592 168,31			
Subordinated liabilities	R0140	0,00				
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00				
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00				
Total basic own funds after deductions	R0290	5 275 581 249,31	5 275 581 249,31	0,00	0,00	0,00
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00				
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual-type undertakings callable on demand	R0310	0,00				
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00				
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00				
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00				
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00				
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00				
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00				
Other ancillary own funds	R0390	0,00				
Total ancillary own funds	R0400	0,00			0,00	0,00
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	5 275 581 249,31	5 275 581 249,31	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	5 275 581 249,31	5 275 581 249,31	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	5 275 581 249,31	5 275 581 249,31	0,00	0,00	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	5 275 581 249,31	5 275 581 249,31	0,00	0,00	
SCR	R0580	2 957 149 709,85				
MCR	R0600	739 287 427,46				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	1,784008849				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	7,136035395				

Reconciliation reserve

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	5 290 310 009,31
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	14 728 760,00
Other basic own fund items	R0730	2 275 989 081,00
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ringfenced funds	R0740	
Reconciliation reserve	R0760	2 999 592 168,31
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	-57 504,00
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	250 686 011,00
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	250 628 507,00

OF-B1A (solo)

Own funds (quarterly template - for solo entities)

S.23.01.01

MCR - Cell Linked

MCR Non Composite - S280101!R0400_C0070	739 287 427,46
MCR Composite- S280201!R0400_C0130	
MCR	739 287 427,46

SCR - Cell Linked

SCR in Non Composite - S280101!R0310_C0070	2 957 149 709,85
SCR in Composite- S280201!R0310_C0130	
SCR	2 957 149 709,85

B5-Annual Solo

Excess of assets over liabilities	5 290 310 009,31
-----------------------------------	------------------

B5-Quarterly Solo/ Day 1 Solo

Excess of assets over liabilities	5 290 310 009,31
-----------------------------------	------------------

B5-Annual ECB reporting Solo

Excess of assets over liabilities	5 290 310 009,31
-----------------------------------	------------------

B5-Quarterly ECB reporting Solo

Excess of assets over liabilities	5 290 310 009,31
-----------------------------------	------------------

6.10 S.25.01.01 : Solvency Capital Requirement – for undertakings on Standard Formula

Article 112*	Z0010	2	1 - Article 112(7) reporting (output: x1) 2 - Regular reporting (output: x0)
--------------	-------	---	---

Basic Solvency Capital Requirement				
		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	670 989 980.91	670 989 980.91	
Counterparty default risk	R0020	49 574 518.91	49 574 518.91	
Life underwriting risk	R0030	0.00	0.00	
Health underwriting risk	R0040	0.00	0.00	
Non-life underwriting risk	R0050	3 255 645 929.07	3 255 645 929.07	
Diversification	R0060	-465 911 640.15	-465 911 640.15	
Intangible asset risk	R0070	0.00	0.00	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	3 510 298 788.73	3 510 298 788.73	

Calculation of Solvency Capital Requirement		
		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	69 337 980.52
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0.00
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-622 487 059.40
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	2 957 149 709.85
Capital add-on already set	R0210	
Solvency capital requirement	R0220	2 957 149 709.85
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation (*)	R0450	4
Net future discretionary benefits	R0460	

- 1 - Full recalculation
2 - Simplification at risk sub-module level
3 - Simplification at risk module level
4 - No adjustment

6.11 S.28.01.01 : Minimum Capital Requirement – Only life or non-life insurance or reinsurance activity

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations		MCR components
		C0010
MCRNL Result	R0010	329 636 398.26

Background information		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	0.00	0.00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0.00	0.00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0.00	0.00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	639 646.84	0.00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0.00	0.00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	6 499 637.13	6 281 588.44
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	1 635 905 394.54	665 695 631.24
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0.00	0.00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	915 101.89	35 506.75
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0.00	0.00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0.00	0.00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	70 361.48	0.00
Non-proportional health reinsurance	R0140	0.00	0.00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	1 576 642.66	0.00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	3 545.51	297.37
Non-proportional property reinsurance	R0170	546 328 974.67	139 878 237.36

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations		C0040
MCRL Result	R0200	10 810.35

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0.00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0.00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0.00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	514 778.68	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0.00

Overall MCR calculation		C0070
Linear MCR	R0300	329 647 208.61
SCR	R0310	2 957 149 709.85
MCR cap	R0320	1 330 717 369.43
MCR floor	R0330	739 287 427.46
Combined MCR	R0340	739 287 427.46
Absolute floor of the MCR	R0350	3 200 000.00
Minimum Capital Requirement	R0400	739 287 427.46

Caisse Centrale de Réassurance

157, bd Haussmann

75 008 PARIS

Tél. +33 1 44 35 37 01

www.ccr.fr

